

## Que d'eau ! Que d'eau !

**D**epuis le début du mois de juillet, la France connaît un été globalement exceptionnellement arrosé. En juillet, de nombreux records mensuels de pluviométrie avaient été battus, aussi bien en termes de cumuls que de nombre de jours de pluie sur de nombreuses régions et particulièrement en Alsace, Auvergne, Rhône-Alpes et Franche-Comté. Les cumuls relevés sur l'hexagone au cours de la première décennie d'août sont, eux aussi, remarquables. Au 10 août, les quantités de pluie cumulées depuis le 1<sup>er</sup> juillet sont près de deux fois supérieures à la normale (période de référence 1981-2010). Cela fait 55 ans que la période 1<sup>er</sup> juillet-10 août n'avait pas été aussi humide.

Voici le constat de Météo-France... La conséquence directe de cette pluviométrie exceptionnelle combinée à de courtes périodes d'ensoleillement intense est une vitesse de croissance affolante de nos pelouses et donc de toutes les adventices mal venues !

**Édito** P 2  
Indemnités maires & adjoints P 2  
Anciens Combattants : La fin de l'Amicale..?! P 3  
Comité des fêtes P 4-5  
Actus ASSPM P 6  
Une athlète à Port-Mort P 7  
Véhicule de reconnaissance léger P 8  
Le frelon asiatique est arrivé dans l'Eure P 9  
Frelon asiatique : fiches d'aide à l'identification P 10-11  
Gazouillis #17: La poule domestique P 12-14  
Élevage « désanimalisé » P 15  
Le retour des bolides P 16-18  
Port-Mort, village fleuri, *chiche* ? P 19  
Un trésor à la bibliothèque P 22  
Qu'est-ce qu'un « feuillet » P 22  
Effacement de réseaux P 23  
Impression JPM en € P 23  
La photo de saison de Pauline #2 P 23  
Arrêtés municipaux P 24-25  
Compte-rendus des conseils municipaux P 25-32  
Jeux & Solutions P 33-34  
À votre service P 35-36

Nous profitons de cette actualité météorologique pour rappeler les devoirs qui incombent selon la législation aux riverains résidents sur l'entretien de trottoirs. L'arrêté communal du 15 juillet 2014 en dicte les termes (p.24).

**Afin que notre village soit agréable à tous, Pormortais et visiteurs, la mobilisation de chacun sera nécessaire pour éviter que la végétation reprenne ses droits sur les abords de nos rues et que notre village fasse grise mine...**



## La fin..?!

➔ lire page 3



## Arrêtés municipaux

➔ lire pages 24 - 25

**L'Édito** par **Christian Lordi**

« Abat d'iâo » (\*), voilà ce qu'auraient dit nos ancêtres normands pour qualifier la météo de nos vacances. Mais j'espère que vous passez néanmoins un bon été.

La rentrée va être ponctuée par les travaux d'effacement de réseaux sur une partie de la grande rue et rue des Loges. Ceux-ci devraient être en pleine puissance dès le début du mois de septembre. Durant environ trois mois cela occasionnera quelques difficultés de circulation, mais c'est pour la bonne cause : imaginez de la rue de Seine à la rue de Falaise sans poteaux et sans fils aériens, notre cadre de vie va se trouver changé.

En ce qui concerne le cadre de vie, vous verrez en pages 24 et 25 que nous avons pris deux arrêtés le concernant. Le premier pour rappeler les devoirs des riverains sur l'entretien de trottoirs, qui incombe selon la législation aux riverains résidents. Nous espérons que la compréhension de chacun fera que celui-ci s'appliquera de lui-même afin que notre village soit agréable à tous. Vivre ensemble dans un cadre agréable n'est possible qu'avec la mobilisation de chacun.

Le second sur la consommation d'alcool la nuit dans les lieux publics a été pris pour permettre à la gendarmerie d'intervenir auprès des groupes, souvent étrangers à Port-Mort, qui consomment des alcools forts et qui malheureusement sont auteurs de dégradations sur des biens publics et privés, qui coûtent à tous.

Pour revenir à la rentrée, nous lançons fin août des appels d'offres pour la réalisation des travaux à l'école primaire, la réhabilitation du terrain de tennis, le bordurage du carrefour Grande Rue / rue du Moulin à vent ainsi que pour la réalisation d'une écluse, pour ralentir la vitesse et sécuriser l'arrêt des cars de la mare Grande rue. Ces travaux devraient être réalisés durant le dernier trimestre de l'année.

Tout cela pour vous dire que malgré les vacances l'équipe municipale œuvre. Certains pouvaient penser qu'il n'y avait pas beaucoup de mouvement depuis les élections, mais la prudence étant la mère de la sûreté, nous préférons avoir tous les renseignements budgétaires et de trésorerie avant de lancer les travaux. Il est difficile d'établir un budget pour l'année 2014 lorsque les derniers chiffres des recettes ne vous arrivent qu'à la fin mai...

Pour finir, je me joins à la réflexion de Pierre Confland : il n'est pas nécessaire d'être ancien combattant pour perpétuer le devoir de mémoire, alors avis aux volontaires pour poursuivre l'engagement.

**Bonne continuation à tous, en espérant un été indien.**

(\*) « très forte pluie » en Normand.

# Indemnisations Maire & Adjointes

**S**uite à la parution dans le dernier JPM, du compte rendu du Conseil municipal fixant les indemnités du Maire et des adjoints, un Pormortais nous a reproché de n'avoir indiqué lors du vote que l'indice et non le montant des indemnités : *Maire 31% de l'indice brut 1015, adjoints 8.25 % de l'indice brut 1015.*

Notre intention était en aucun cas de dissimuler les montants, une simple recherche sur Internet permettant d'accéder aux données correspondant à l'indice brut 1015 sur les sites officiels de l'État...

C'est donc avant tout pour des raisons pratiques que le vote a été ainsi rédigé : en effet si le Conseil municipal vote un montant, en cas de variation de l'indice, il faudrait revoter le montant correspondant. Vous nous direz que cela a peu d'importance puisque la dernière variation date de 2010...

Nous rappelons que seuls le maire et les adjoints perçoivent une indemnisation ; la participation des conseillers reste bénévole.

Nous allons donc expliquer comment se calculent les indemnités des élus, maire et adjoints.

Depuis le mois de juillet 2010 le **montant de l'indice brut 1015** mensuel s'élève à **3 801,46 €**.

Le Conseil ayant fixé le **taux de 31 % pour le maire**, les indemnités brutes mensuelles sont donc de 3 801,46 € x 31 % soit 1 178,46 € et après charges sociales **962,33 € net**.

Le Conseil ayant fixé le **taux de 8,25 % pour les adjoints** les indemnités brutes mensuelles sont donc de 3 801,46 € x 8,25 % soit 313,62 € et après charges sociales **289,67 € net**.

Pour ce qui est de l'administration communale c'est la population DGF qui est à prendre en compte.

Le taux maximal des indemnités est fixé par la loi en fonction de la population D.G.F. de la collectivité. La population Dotation Globale de Fonctionnement de notre commune étant de 1 014 habitants, le Conseil municipal aurait pu fixer comme taux maximum pour le maire 43 % soit 1 634,63 € brut et 16,5 % pour les adjoints soit 627,24 € brut.

Le Conseil municipal, afin de ne pas grever le budget municipal et conserver des possibilités d'investissement, a décidé de ne pas fixer le taux correspondant à la strate de population effective.

■ **CHRISTIAN LORDI**

Ce choix volontaire représente une économie annuelle de **20 500 €** et pour le budget 2014 l'autofinancement communal des travaux de mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite de l'école primaire ainsi que l'aménagement d'un bureau de direction.

	Population	Taux (% de l'IB 1015)	Indemnité brute
<b>MAIRE</b>	Moins de 500	17	646,25 €
	<b>De 500 à 999</b>	<b>31</b>	<b>1 178,46 €</b>
	De 1 000 à 3 499	43	1 634,63 €
	De 3 500 à 9 999	55	2 090,81 €
	De 10 000 à 19 999	65	2 470,95 €
<b>ADJOINTS</b>	Moins de 500	6,6	250,90 €
	<b>De 500 à 999</b>	<b>8,25</b>	<b>313,62 €</b>
	De 1 000 à 3 499	16,5	627,24 €
	De 3 500 à 9 999	22	836,32 €
	De 10 000 à 19 999	27,5	1 045,40 €

## Population municipale et DGF\*

La **population municipale** est la population recensée par l'Insee, vivant en permanence sur la commune.

La **population DGF** établie pour le calcul des dotations et plus largement, pour les dispositions organisant la vie communale prend en compte les habitants comptés à part, c'est-à-dire les personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence dans la commune.

On considère, en effet que ces personnes pèsent

sur le budget et l'administration de la commune, même si elles résident habituellement dans une autre commune. Nous retrouvons ici par exemple les résidents secondaires.

**Elle est aujourd'hui de 1 014 habitants.**

En matière électorale, en revanche, le principe est que chaque habitant compte une fois et une seule, d'où la référence exclusive à la population municipale.

**Elle est aujourd'hui de 971 habitants.**

\* Dotation Globale de Fonctionnement

# La fin de l'amicale..?!



Réflexions de Pierre Confland

L'Amicale en garnison à Port-Mort depuis seize ans va devoir cesser ses activités faute de renforts au niveau des « officiers » supérieurs. Plus de munitions, les fusils sont rouillés et d'ailleurs jamais distribués. La seule arme de l'Amicale est la popote synonyme de réconfort physique et de convivialité. L'Amicale dépose les armes, salue ses combattants anciens et sympathisants et les remercie pour toutes ces années passées ensemble qui laisseront un beau et grand souvenir.

**Hélas ces réflexions soulignent une triste réalité mais il est encore possible d'espérer qu'une nouvelle équipe reprendra le flambeau en 2015 !**

## Cérémonie du 8 Mai

Nous avons célébré le 69<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945 qui mettait fin à la seconde guerre mondiale. Nous avons écouté le message du ministre délégué aux A.C., prononcé par Christian Lordi, maire de Port-Mort puis le discours de l'U.F.A.C. (Union Fédérale des Anciens Combattants) lu par le président de l'Amicale. Ces messages rendent hommage à tous les soldats français de métropole et d'outre mer, aux soldats d'Afrique, tués sur les différents théâtres opérationnels ainsi qu'aux soldats alliés dont le sacrifice permit la libération de la France. Cette cérémonie du souvenir a été marquée par la présence de deux participants en tenue d'époque d'aviateurs US avec une jeep « Willys », voiture historique ayant joué un rôle déterminant durant la guerre. Un grand merci pour leur intervention (lire page 8).



Après le dépôt de gerbe et la minute de silence, les enfants de l'école de Port-Mort accompagnés de leur directrice ont entonné l'hymne national. Bravo les enfants ! Vous êtes la relève de notre société.



Gardons à l'esprit que l'avenir se construit avant tout sur la connaissance et la fierté du passé. Souvenons-nous de ces événements encore bien proches de nous pour en retenir les enseignements et préserver une paix qui paraît bien fragile. Vive la France, vive la République !

## À venir...

### Foire à tout

Nous participerons à la F.A.T. le dimanche 7 septembre à Port-Mort. Nous avons encore quelques « babioles » à liquider et comme d'habitude nous préparerons un panier garni et installerons notre « chamboule tout » avec de bons lots. Venez nous rendre une petite visite lors de cette F.A.T..

### Cérémonie du 11 novembre

Le lundi 11 novembre 1918 à 11 heures, dans toute la France les cloches sonnent à la volée. Au front les clairons sonnent le « cessez-le-feu » la Marseillaise jaillit à plein poumons des tranchées et pour la première fois depuis quatre ans Français et Allemands peuvent se regarder sans s'entretuer. Les survivants veulent croire que cette terrible guerre restera la dernière de l'histoire, la « der des ders »... Hélas ! La tragédie, des millions de morts et invalides, n'a pas permis de tirer de leçons pour la paix.

Notre cérémonie se déroulera selon le planning habituel :

- 11 h : Rassemblement près du monument aux morts et vente du « Bleu de France »
- 11 h 20 : Lecture des messages, dépôt de gerbe.
- 11 h 30 : Hymne national chanté par des enfants de l'école de Port-Mort.
- 11 h 45 / 12 h 30 : Pot amical dans la Maison de Village.

Nous comptons sur votre participation à cette cérémonie du souvenir en hommage à tous les combattants civils ou militaires qui sont « Morts pour la France ». Nous espérons aussi la venue de nos amis de l'association « Escadron du Souvenir Normand » en tenue d'époque et avec la fameuse Jeep Willys.

### Auberge des Pêcheurs de Port-Mort le vendredi 14 novembre à midi.

Ce repas amical est proposé dans les mêmes conditions que celles de l'année dernière (26 € pour les adhérents, 30 € pour les extérieurs). Le menu comprend en apéritif une coupe de champagne (offert par l'Amicale), et ses feuilletés, terrine de caille au foie gras maison, noisette de veau rôtie à la normande suivi d'un panaché de salades, fromages et un délicieux poirier en dessert. Café et vin sélectionnés par l'auberge sont compris dans ce menu amélioré qui devrait tous vous satisfaire.

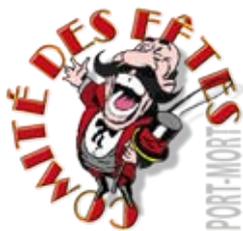
### Choucroute royale dans la Maison de village le dimanche 15 décembre

Nous terminerons l'année en dégustant une excellente choucroute royale préparée comme d'habitude par la boucherie - charcuterie de Port-Mort et avec l'accompagnement musical de « Paris Guinguette ». Attention : N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire !

### Pour 2015 une seule date à retenir pour le moment !

Notre A.G. + galette des Rois le samedi 24 janvier 2015, dans la Maison pour tous à 14h30.

■ MICHEL MARTINOVITCH



# Actus

par **Alain Clerfeuille**

## ↘ Foire à tout | 11 mai

Malgré des conditions météo à la fois venteuses et pluvieuses laissant envisager le pire, le comité n'a eu à déplorer que quelques défections parmi les exposants... et pourtant il a fallu à tous parfois bien s'accrocher !



## ↘ Fête de la musique | 21 juin

Grand déménagement sur la place du village en cette magnifique journée d'été ! François Lehaleur ayant mis à disposition deux remorques à paille afin de constituer une scène digne de ce nom, les « pots » du parking ont été déplacés afin d'offrir un espace optimum aux danseurs de la soirée.

Tandis que la restauration du CDF et le café de la mairie ayant fait « nocturne » pour l'occasion firent bonne recette, l'ambiance sur la piste de danse resta très tempérée... La défection de 2 groupes au dernier moment n'y fut certainement pas étrangère...

Comme quoi, même quand les conditions idéales sont présentes, il arrive que la sauce ne prenne pas...

## ↘ Fête du village | 14 juin

Une mémorable soirée « moules - frites » très fréquentée avec restauration par Olé Bodéga et une animation musicale par le groupe de blues - rock « Watch It » qui enthousiasma les participants ! Seul regret, leur arrêt de jeu à minuit pile...



➤ **Dimanche 7 septembre**



## Foire-à-tout Exposition de peintures

Inscriptions en Mairie

- ▶ Jeudi 28 août de 16 h à 19 h
- ▶ Samedi 30 août de 9 h à 12 h
- ▶ Jeudi 4 septembre de 16 h à 19 h

ou par téléphone au **02 77 02 02 52**

ou au **02 32 52 98 58 - 06 89 34 54 95**

➤ **Samedi 11 octobre**

**Les Femmes Savantes**

**Troupe de Bonnières**

➤ **Dimanche 12 octobre**



**COMMÉMORATION**  
du **11 novembre 2014**  
**Appel aux documents !!!**

En parallèle à la traditionnelle manifestation organisée par l'AACSPM, le conseil municipal souhaiterait présenter une exposition de documents afférents à la Grande Guerre.

***Si vous disposez de tels écrits, photos ou objets, et que vous souhaitez partager la mémoire commune, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.***

**José ou les voyages extraordinaires**

Brel, Nougaro, Dassin, Barbara, Lama...

La chanson française pour servir la fraternité

➤ **Samedi 8 novembre**

## ➤ **Calendrier 2014**

- ▶ **Dimanche 7 septembre**
- ▶ Foire-à-tout et exposition de peintures (10h - 18h).
- ▶ **Samedi 11 et dimanche 12 octobre**
- ▶ Théâtre « Les Femmes Savantes » pièce interprétée par la troupe de Bonnières.
- ▶ **Samedi 8 novembre**
- ▶ Spectacle de Pascal Vidailac et de Pascal Dessenin « José ou les voyages extraordinaires ».
- ▶ **Samedi 22 novembre**
- ▶ Soirée « crêpes » dansante thème années 80.
- ▶ **Dimanche 7 décembre**
- ▶ Arbre de Noël, goûter et spectacle.

# Arbre fatigué...?



E. Lucet

## Danger potentiel !

Le 13 mai dernier, suite à un violent coup de vent, un arbre implanté chez un riverain de la Grande rue s'est abattu sur la chaussée aux alentours de 20 heures, nécessitant l'intervention des sapeurs pompiers, de la gendarmerie et de voisins venus spontanément aider à déblayer la départementale.

Bien heureusement aucun dommages collatéraux ne furent constatés... mais qu'imaginez si un véhicule ou un passant avait été présent au moment de la chute..!

L'arrêté du 15 juillet lisible en page 24 vise en partie à prévenir ce genre d'accident aux conséquences potentiellement dramatiques.

■ ALAIN CLERFEUILLE



# Actus

## SORTIE DE PRINTEMPS

Encore beaucoup de chance pour la randonnée du matin « circuit des Moulins et Lavoirs » qui a remporté un grand succès, pour les plus courageux, et la balade « découverte du massif boisé du Champ de Bataille » pour le bol d'oxygène, très réussit, car le soleil nous a tous accompagné toute la matinée, et chacun a trouvé son plaisir dans ces deux programmes

Fort heureusement nous nous sommes retrouvés pour un pique-nique sous tente où bancs et tables bien appréciés nous attendaient dans le château d'Harcourt : et oui à midi la pluie se mit à tomber, mais nous étions abrités et la bonne humeur à pris le dessus ! L'après-midi c'est entre deux averses, que nous avons apprécié le cadre magnifique du château et le spectacle équestre ! La vingtaine de participants est repartie enchantée de la journée malgré tout ! De vrais Normands qui n'ont pas peur de la pluie !!! Nous remercions tous les participants pour leur énergie !!

## NETTOYAGE BORD DE SEINE SEPTEMBRE 2014

Nous avons décidé de ne pas donner suite au projet « BERGES SAINES » prévue le samedi 27 septembre pour laquelle la commune devait payer une adhésion.

À notre avis, nous ferons aussi bien, sans subvention mais avec vous !!! Nous maintenons notre action ASSPM comme tous les ans mais par contre le **DIMANCHE 28 SEPTEMBRE** : nous vous attendons nombreux ! L'organisation de la journée sera diffusée prochainement chez les commerçants et au tableau lumineux : AYEZ L'ŒIL !!

## BALADE D'OCTOBRE

Notez déjà sur vos agendas DIMANCHE 26 OCTOBRE : on vous prépare une superbe journée qui vous fera apprécier les richesses naturelles de notre village.

■ MARIE-CHRISTINE BARON

Samuelle & Sylvain Regnault  
02 32 52 60 50

## BOUCHERIE - CHARCUTERIE REGNAULT

83 Grande rue  
27940 PORT-MORT

Tous les mardis matin sur le marché de Gaillon

### Lots (sur commande)

#### Lot N°1 à 50 €

- 1 poulet
- 1 kg cuisses de poulet
- 1 kg ailes de poulet
- 1 kg côte de porc
- 1 kg chipolatas
- 1 kg merguez

Soit environ 8,30 € le kilo

#### Lot N°2 à 50 €

- 1 rouelle 1,5 kg
- 1 rôti de porc 1 kg
- 1 filet mignon
- 1 kg de côte de porc
- 1 kg de poitrine
- 1 kg de saucisse

Soit environ 8,30 € le kilo

#### Lot N°3 à 80 €

- 1 kg de jambon à braiser
- 1 kg ailes de poulet marinées
- 1 kg cuisses de poulet marinées
- 1 kg de bavette
- 1 kg de saucisses « buffalo »
- 1 kg de chipolatas
- 1 kg de merguez
- 1 kg de haché

Soit environ 10,00 € le kilo

### Salade composée

(au choix)

2 € / part 200 gr / pers.

- taboulé
- riz niçois
- pâtes au surimi
- piémontaise
- salade de chou blanc ou céleri.

### Viandes froides

3,90 € / pers.

- 2 tranches de bœuf
- 2 tranches de porc

5,80 € / pers.

- 2 tranches de bœuf
- 2 tranches de porc
- 1 morceau de poulet

6,90 € / pers.

- 2 tranches de bœuf
- 2 tranches de porc
- 1 morceau de poulet
- 1 tranche d'agneau

### Charcuterie

3 € la part / composition  
(1 tranche de chaque)

- andouille de Vire
- andouille de Guéméné
- rosette
- jambon cru
- cervelas
- saucisson à l'ail nature
- saucisson à l'ail fumé
- salami
- roulade

### Crudités (au choix)

2 € / part 200 gr / pers.

- concombre
- tomate
- carotte râpée
- betterave
- chou rouge
- céleri rémoulade

Tous les mardis matin sur le marché de Gaillon,  
ouverture de la boutique de 15h30 à 19h30

•  
du Mercredi au Samedi :

7h30 - 13h00 • 15h30 - 19h30

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : fermeture à 19h00

•  
Dimanche :

8h00-13h00

# Une athlète à Port-Mort



## À peine 14 ans et déjà un titre

Morgane Guénégan native de Port-Mort, a été sacrée **championne de Normandie de triathlon catégorie minime** le 8 mai dernier à La Bonneville-sur-Iton.

Les distances étaient de 500 m de natation en étang dont l'eau n'était qu'à 16 °C puis 12,5 km de vélo pour finir par 2,5 km de course à pied, le tout en 52' 34". Elle termine 7<sup>ème</sup> au général et 1<sup>ère</sup> féminine.

Pour en arriver là, elle s'entraîne dur : 2 fois par semaine le mercredi après-midi et le samedi matin où elle enchaîne à chaque fois course à pied, vélo et natation.

Un grand bravo à Morgane qui ne délaisse pas ses études pour autant, elle est en 4<sup>ème</sup> et se place dans les meilleurs de sa classe.

■ SERGE GUÉNÉGAN



**Le triathlon** est une discipline sportive constituée de **trois épreuves d'endurance enchaînées** : natation, cyclisme et course à pied. Les distances de chacune des épreuves variant selon les compétitions. Discipline olympique sur la distance « M » (anciennement « CD »), soit : 1,5 kilomètre de natation, 40 kilomètres de vélo et 10 kilomètres de course à pied, il apparaît pour la première fois aux jeux olympiques de Sydney en Australie en 2000.

### Les épreuves :

- **Natation** : bien que les entraînements se fassent généralement en piscine, les compétitions sont la plupart du temps en « eau libre », c'est-à-dire dehors. La natation peut avoir lieu en mer, en lac ou étang, voire en rivière. Une combinaison de néoprène est le plus souvent utilisée pour la natation. Elle est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 16 °C, au choix du triathlète entre 16 °C et 24 °C et interdite au-dessus de 24 °C<sup>6</sup>. Réglementairement, son épaisseur ne doit pas dépasser 5 mm. Outre la protection thermique qu'elle confère, la combinaison augmente la flottabilité du nageur. Ces combinaisons spécifiques sont également conçues de manière à pouvoir être retirées le plus rapidement possible.

- **Cyclisme** : le plus souvent l'épreuve se déroule sous forme de contre-la-montre individuel, donc exempt d'abri du peloton (drafting). Des vélos à la géométrie spécifique ont été développés par de nombreux fabricants. Nullement obligatoires, ces cadres sont toutefois largement utilisés par les triathlètes de haut niveau, en particulier sur les courses longue distance. Très proches des cadres utilisés par les cyclistes lors des épreuves contre-la-montre, ils permettent un positionnement aérodynamique du coureur sur son vélo. Le prolongateur, encore aujourd'hui appelé « guidon de triathlète » dans le milieu cycliste, permet au triathlète d'adopter une position aérodynamique très avancée sur son vélo, coudes resserrés. Cependant, de nombreux triathlètes rajoutent un prolongateur sur leur vélo de

course traditionnel. Il en existe de nombreux types. Seuls les modèles courts et dont les deux barres sont reliées à leurs extrémités (prolongateurs pontés) sont autorisés lorsque l'aspiration abri (drafting) est permise sur la course. Quand le drafting est interdit, il n'y a pas de limite (dimension, forme) réglementaire.

- **Course à pied** : il s'agit d'une course de fond « classique » sur route ou sur chemin. Lorsque la combinaison est interdite, l'ensemble de la course peut être effectuée en « tri-fonction ». Cette fine combinaison développée pour cette pratique sportive, peut être portée au cours de l'ensemble du triathlon. Elle sèche rapidement après la natation, est munie d'une protection pour la partie cycliste et reste confortable lors de la course à pied.

- **Transition** : l'enchaînement des trois épreuves sans pause de la part des concurrents leur impose, en plus d'être performants dans chacune des disciplines, d'effectuer des transitions rapides entre deux épreuves. Les compétiteurs doivent ainsi enlever le plus rapidement possible leur combinaison de natation à la sortie de l'eau et enfiler leur casque (obligatoire) avant de sauter — au sens propre le plus souvent — sur le vélo. Ils doivent de même descendre de manière efficace de leur monture, une fois la partie cycliste achevée et enfiler le plus rapidement possible leurs chaussures de course à pied. La rapidité à effectuer les deux transitions, peut s'avérer déterminante sur des triathlons courts.

 Sources Wikipédia®

# Véhicule de reconnaissance léger

Suite à la cérémonie des commémorations du 8 mai 2014 de nombreuses personnes m'ont questionné sur la Jeep. C'est avec plaisir que j'ai accueilli un jeune public impatient et motivé pour faire le tour de notre village à bord de ma jeep. Mais revenons sur l'histoire de cet engin mythique...

La jeep doit son existence à une demande faite par l'armée américaine pour un véhicule de reconnaissance léger en 1940. Seulement trois constructeurs répondirent favorablement : Bantam, Willys et Ford. Finalement elle ne fut fabriquée que par deux d'entre eux : Ford et Willys dès 1941. Bantam ne se contenta que de fabriquer les remorques.

Les premières jeeps arrivèrent en France par les airs dans la nuit du 5 au 6 juin 1944 à bord de planeurs Waco CG-4, les autres arrivèrent par les plages le jour même du débarquement.

L'ensemble des alliés utilisèrent la jeep : Américains, Anglais, Canadiens, Polonais et Français.

Détail important, elles portaient toutes une étoile à 5 branches blanche sur le capot afin d'être identifiées facilement par l'aviation.



La « Unit Identification Marking » figure sur l'avant et sur l'arrière de chaque véhicule. Le marquage établi selon un code se trouve habituellement sur le pare-chocs ou à un endroit équivalent.

Chaque véhicule américain adopte des marquages codifiés par des lettres précédées de chiffres désignant l'armée, le corps d'armée ou la division. Il est suivi d'un deuxième groupe de chiffres et de lettres, correspondant à leur bataillon ou à leur régiment. Le tout est placé à droite du pare-chocs avant et à l'arrière sur le demi pare-chocs gauche. Les symboles des unités étaient peints en blanc.

Les marquages étaient divisés en quatre éléments, à lire de gauche à droite.

Soit pour le véhicule ci-dessous : 4<sup>e</sup> véhicule de la compagnie C appartenant au 506<sup>e</sup> régiment d'infanterie parachutiste de la 101<sup>e</sup> division aéroportée américaine (AB : *Airborne* > aéroporté).



■ Marquage « U.I.M. » ARRIÈRE



■ Marquage « U.I.M. » AVANT

La production militaire s'arrêta fin 1945. Heureusement elle se poursuivit par une production civile. Même notre cher ami Tintin en pilota une !

L'ensemble des jeeps US furent versées dans l'Armée Française en 1945. Afin de répondre à la demande pour la guerre d'Indochine et d'Algérie, la production de jeeps militaires redémarra mais cette fois ce fut en France et non aux États-Unis. Le constructeur Hotchkiss lança la construction de répliques de jeep Willys de 1956 à 1966. Ces jeeps furent utilisées jusque dans les années 90 au sein de l'armée française.



P.Lachine

De nos jours de nombreux passionnés se rassemblent dans le but de faire partager et de faire revivre les événements qui ont marqué à tout jamais notre histoire et qui rendent hommage aux combattants, afin de ne pas oublier.

■ RODOLPHE DELAMOTTE

MEMBRE DE L'ESCADRON DU SOUVENIR NORMAND 39-45

## Vous avez dit « jeep » ?

Plusieurs explications sont avancées quant à l'origine du nom « Jeep », qui se prononce « djijp » en anglais.



Il est traditionnellement admis que ce nom fait référence au projet initial proposé par Bantam (en) puis finalement développé par la Ford Motor Company sous le nom de code de « Ford GP-W ». « GP » signifierait soit « General Purpose » (« usage général », ou « voiture à tout faire »), soit « Government Purposes » (« usage gouvernemental »). Le mot « jeep » pourrait donc venir de cet acronyme « GP », prononcé en anglais « djipi ». Cette étymologie, que l'on retrouve dans tous les dictionnaires français, est pourtant controversée. R. Lee Ermy, dans sa série télévisée *Mail Call*, précise que le véhicule a été conçu pour des usages très particuliers, et non généraux (General Purpose), et que par ailleurs, les GI conducteurs du véhicule, à l'origine du surnom, n'avaient sans doute pas eu connaissance de cette dénomination officielle de GP-W donnée dans les bureaux d'étude. Ermy et d'autres avancent que le nom de jeep provient d'une bande dessinée des années 1930, *Popeye* d'E.C. Segar, où apparaît en mars 1936 un animal imaginaire du nom d'Eugene the jeep (appelé Pilou-Pilou en français). « Jeep » est alors une onomatopée habituellement utilisée par les dessinateurs pour imiter le cri d'un oisillon. Habile et possédant des facultés extraordinaires, ce petit animal de la jungle est capable de se sortir de situations difficiles. Ce surnom de « jeep » serait alors attribué au véhicule en raison de ses caractéristiques exceptionnelles.

Par ailleurs, le major E.P. Hogan, qui écrit dès mars 1941 sur la Jeep pour la revue militaire *Quartermaster Review*, indique que le mot « jeep » désignait déjà pour les mécanos, lors de la Première Guerre mondiale, tout nouvel engin motorisé reçu pour évaluation. Aussi, dans les années 1930 et au tout début des années 1940, on rencontre plusieurs fois ce mot « jeep », notamment dans la presse. Il peut alors désigner une personne inexpérimentée, voire idiote, une recrue ou un novice, un gadget technologique ou un véhicule militaire.

L'acronyme « Just Enough Essential Parts » (« juste assez de pièces essentielles ») est une autre explication possible. La première série de ces véhicules a été conçue pour être la plus simple et la moins chère possible : la voiture était minimaliste, sans aucun confort, et bâtie pour une courte durée de service. Toutefois, cet acronyme a tout aussi bien pu être donné à l'usage, par les GI, après les premières apparitions sur le terrain d'un véhicule déjà appelé « jeep ».

## Vespa velutina var. nigrithorax

# Le frelon asiatique s'est bien installé dans l'Eure

Nous avons été mandaté par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) pour suivre la colonisation de ce prédateur d'abeilles, et gérer au mieux cette invasion.

### Les nids

Dès maintenant, vous pouvez découvrir des nids primaires (jusqu'à 20 cm de diamètre), généralement sous abri. Ensuite viendront les nids secondaires, de grande taille (jusqu'à 80 cm de diamètre), souvent à la cime des arbres. N'y touchez pas sans prendre de précautions : le frelon asiatique n'aime pas que l'on s'approche de son nid !

### L'insecte

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est un insecte mesurant de 17 à 32 mm, au thorax noir, avec une bande orange sur l'abdomen, un liseré jaune sur le premier segment, le **bout des pattes jaunes**, à la différence du frelon européen (*Vespa Crabro*), un peu plus gros, de 18 à 40 mm, au thorax noir, avec un abdomen jaune vif avec des bandes noires et le **bout des pattes brun**.

**En cas de découverte d'un frelon asiatique ou d'un nid de frelons asiatiques, si vous ne connaissez pas d'apiculteur ou d'agent sanitaire apicole (ASA) alertez**

> M.Fermanel 06 76 91 01 10

> M.Garaudeaux 02 32 23 86 86

Nous vous en remercions par avance.

■ BERNARD GERLACH - PRÉSIDENT DU GDS 27

En France, jusqu'ici, la prédation exercée par *V. velutina* semble se limiter aux abeilles adultes. La conformation des ruches permet en effet de réduire l'entrée à une étroite fente, qui interdit la pénétration des insectes d'une taille supérieure à celle des abeilles.

En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que *V. velutina* n'est pas agressif et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 m de distance sans risque. Les rares personnes piquées l'ont été en tentant de détruire un nid ou en touchant une ouvrière par inadvertance. **La piqûre si elle est douloureuse n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe mais les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères doivent bien sûr rester très prudentes.**

Plusieurs personnes ont côtoyé des nids en activité installés à proximité de leur habitation sans que les ouvrières ne manifestent une quelconque agressivité lors des allées et venues des habitants. Il faut toutefois demeurer extrêmement prudent face aux très gros nids installés à grande hauteur dans les arbres. Lorsque l'on s'approche à moins de 5 m d'un nid de Frelon, plus la colonie qu'il renferme est importante et plus on a de risque de subir l'attaque d'un essaim d'ouvrières.

© CLAIRE VILLEMANT, QUENTIN ROME ET JEAN HAXAIRE  
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

### Principaux caractères

Le **Frelon asiatique** est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une livrée aussi foncée : les adultes sont brun noir et apparaissent, de loin, comme des taches sombres sur le nid. La variété **V. velutina nigrithorax** possède un thorax entièrement brun noir velouté et des segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4<sup>e</sup> segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé. La tête est noire, la face jaune orangé, les pattes jaunes à l'extrémité. Ce frelon est difficile à confondre avec le **Frelon d'Europe, Vespa crabro**. Mesurant environ 3 cm de long, il est un peu plus petit que ce dernier. La différence est particulièrement nette chez les reines, dont la taille atteint au plus 3,5 cm chez *V. velutina* et 4 cm chez *V. crabro*.



Seul le 4<sup>e</sup> segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé. La tête est noire, la face jaune orangé, les pattes jaunes à l'extrémité. Ce frelon est difficile à confondre avec le **Frelon d'Europe, Vespa crabro**. Mesurant environ 3 cm de long, il est un peu plus petit que ce dernier. La différence est particulièrement nette chez les reines, dont la taille atteint au plus 3,5 cm chez *V. velutina* et 4 cm chez *V. crabro*.

### Nids

Comme, le frelon d'Europe, *Vespa velutina* construit un volumineux nid de papier mâché, composé de plusieurs galettes de cellules entourées d'une enveloppe faite de larges écailles de papier, striées de beige et de brun. L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le Frelon d'Europe. Lorsqu'il est installé dans un espace bien dégagé, le nid du Frelon asiatique est sphérique quand sa taille ne dépasse pas 60 cm de diamètre. Mais il peut devenir ovalaire et atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m de haut dans un grand arbre. Le Frelon asiatique nidifie parfois dans un bâtiment ouvert ou dans un creux de muraille, beaucoup plus rarement dans un roncier ou une cavité du sol. Lorsqu'il façonne son nid dans la frondaison d'un grand arbre, la présence de la colonie n'est décelable que par le va-et-vient des ouvrières dans le feuillage, car le vol du frelon asiatique est beaucoup plus discret que celui du Frelon d'Europe. Cela peut expliquer que les nids soient observés plusieurs années après l'arrivée du frelon comme en Lot-et-Garonne, Gironde et Côte-d'Or. On ne découvre souvent les nids de *Vespa velutina* qu'en hiver, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles.

Comme chez toutes les guêpes sociales (Guêpes communes, Frelons et Polistes), les colonies du Frelon asiatique ne vivent qu'un an. On peut donc, au cours de l'hiver, détacher un nid sans risque car tous les habitants en sont morts.

### Activité, comportement

*Vespa velutina* est une espèce diurne qui, contrairement au Frelon d'Europe, interrompt toute activité à la tombée de la nuit. C'est un prédateur avéré d'autres Hyménoptères sociaux, notamment des abeilles mais comme *V. crabro*, il consomme aussi une grande variété d'autres insectes et d'araignées (Villemant et al., 2006 ; Perrard et al., 2009).

Depuis l'été 2006, certains apiculteurs s'inquiètent de voir leurs ruches plus régulièrement et plus fortement attaquées par cette espèce que par le Frelon européen. En vol stationnaire à une trentaine de cm de l'entrée de la ruche, une ouvrière de *V. velutina* succède régulièrement à une autre pour capturer les butineuses qui reviennent chargées de pollen. Le frelon fonce sur sa proie, la fait tomber au sol, la saisit entre ses pattes et la tue d'un coup de mandibules derrière la tête avant de l'emporter dans un arbre pour la dépecer. Après lui avoir coupé la tête, les pattes, les ailes et l'abdomen, il en fait une boulette qu'il emporte jusqu'au nid pour en nourrir les larves.

Au Cachemire comme en Chine, *Vespa velutina* est considéré comme un redoutable ennemi des ruchers (Shah & Shah, 1991 ; Ken et al., 2005) car il peut détruire jusqu'à 30% d'une colonie de l'Abeille asiatique, *Apis cerana*. Après avoir décimé les gardiennes, les ouvrières du frelon pénètrent dans la ruche pour prélever le couvain.

## Les confusions possibles parmi les autres insectes

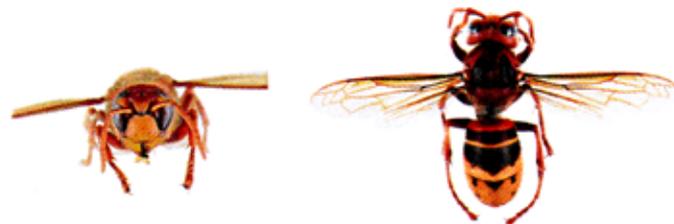
représentés ici en taille réelle

Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina* var. *nigrithorax*

Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23mm et les reines entre 25 et 35.



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Les **guêpes** sont plus petites que les frelons. Les ouvrières mesurent environ 15mm en fin d'été. Attention, une reine de guêpe peut dépasser légèrement 20mm, c'est-à-dire la taille du frelon asiatique représenté ici sans la tête. Au printemps les guêpes peuvent donc être plus grande que les premières ouvrières de frelon.



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

Guêpe germanique, *Vespula germanica*

Guêpe poliste, *Polistes biglumis*

La **scolie** des jardins fait partie des plus imposantes "guêpes" européennes. Elle est de ce fait fréquemment confondue avec le frelon asiatique. Sa pilosité est très épaisse. Son corps est noir brillant, sa tête est jaune sur le dessus et elle possède 4 zones jaunes et glabres sur l'abdomen. C'est un parasite de larves de gros Coléoptères (comme le Hanneton).



Scolie des jardins, *Megascolia maculata flavifrons*

Le **sirex géant** est un Hyménoptère dont la larve se nourrit de bois. La femelle peut atteindre 4,5 cm, a une coloration proche du frelon asiatique, mais s'en distingue facilement par des antennes longues entièrement jaunes ainsi que par la présence d'une longue tarière lui permettant de pondre dans le bois. Cet insecte est inoffensif.



Sirex géant, *Urocerus gigas*

L'**abeille charpentière** mesure entre 2 et 3 cm. C'est l'une des plus grandes abeilles européennes. Elle est entièrement noire avec des reflets bleu violacés. Elle construit son nid dans le bois mort et nourrit ses larves de pollen.



Xylocope ou abeille charpentière, *Xylocopa violacea*

De nombreuses **mouches** (Diptères) peuvent ressembler à des guêpes ou des frelons. Mais à la différence de ceux-ci elles ne possèdent qu'une seule paire d'ailes au lieu de deux. Leurs yeux sont généralement beaucoup plus globuleux et leurs antennes plus courtes.



Volucelle zonée, *Volucella zonaria*



Milésie faux-frelon, *Milesia crabroniformis*



Asile frelon, *Asilus crabroniformis*

# Les confusions possibles parmi les nids de guêpes

sources  
**MUSÉUM**  
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE  
<http://inpn.mnhn.fr>



Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé. Chez la plupart des guêpes le nid embryon ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. Chez les frelons, la colonie n'hésitera pas à déménager si l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité).



## Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina* var. *nigrithorax*

- 73% arbres à plus de 10m
- 10% bâtiments
- 3% haies
- sphérique à piriforme
- ouverture petite et latérale
- ~ 60x80 cm



## Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

- arbres creux, cheminées
- rarement aérien
- cylindrique
- ouverture large vers le bas
- ~ 30x60 cm



## Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

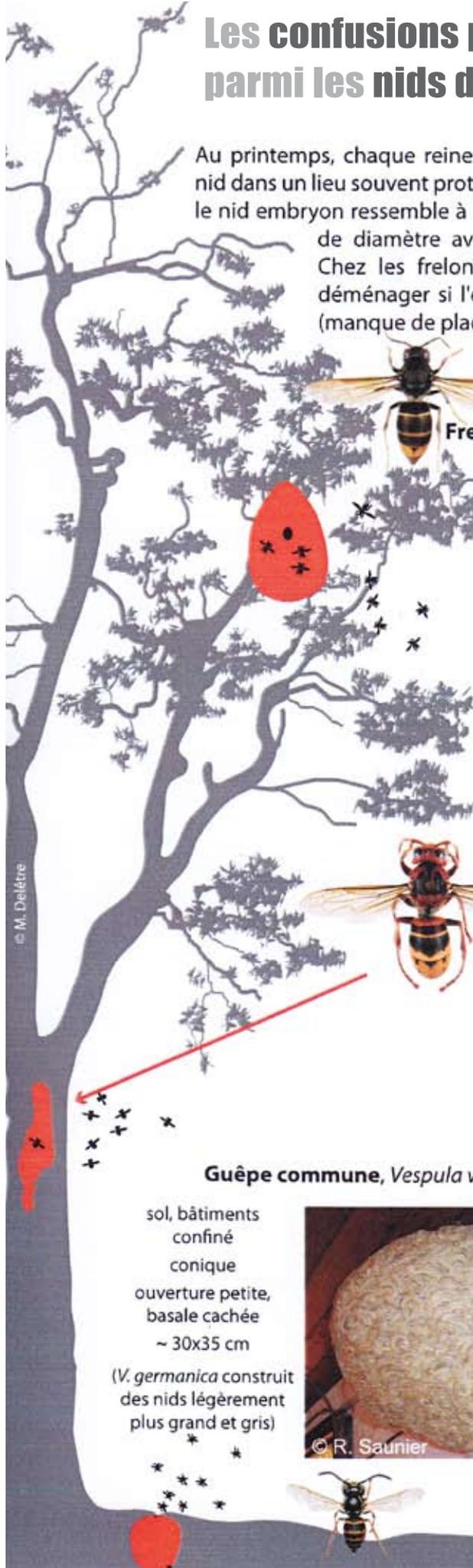
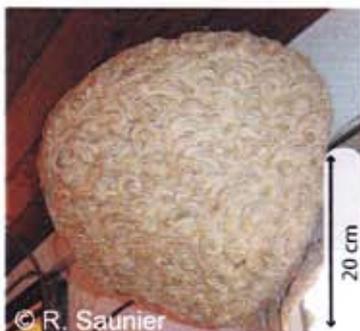
- buissons moins de 2m
- conique
- ouverture petite, basale
- excentrée
- ~ 20x25 cm



## Guêpe commune, *Vespula vulgaris*

- sol, bâtiments
- confiné
- conique
- ouverture petite,
- basale cachée
- ~ 30x35 cm

(*V. germanica* construit des nids légèrement plus grand et gris)



# Gallus gallus domesticus



Poule sauvage *Gallus gallus murghi*, nord de l'Inde

Rien de plus banal qu'une poule. On y fait à peine attention. On croit les connaître et pourtant... La poule est un Roiseau tropical et qui plus est forestier... À l'origine bien sûr... quoique à l'origine, c'était un dinosaure qui avait des dents... Bref, reprenons dans l'ordre, la poule, qui descend des dinosaures, a perdu ses quenottes il y a belle lurette. Elle vivait dans la jungle en Asie avant d'être domestiquée il y a quelques 6 000 ans. En effet, toutes les races de poules domestiques descendent d'un ancêtre sauvage le coq Bankiva, *Gallus gallus*, qui fréquente encore aujourd'hui les bois d'une partie de l'Inde et de la Chine.

**Plumage :** Commençons par la tête. Sous le bec, les barbillons ; protégeant le conduit auditif, les oreillons (attrapés dès la naissance, ceux là ne sont pas dangereux) ; sur la tête, la crête bien entendu. La crête indique le sexe de son propriétaire, et informe sur son âge ou son état de santé. Chez Monsieur, tous ces caractères sexuels secondaires sont plus développés, crête plus grande etc... Chez lui, la première fonction de la crête est d'indiquer à l'entourage, poules ou coqs, à qui ils ont affaire ! (NB : le chapon, coq castré, n'a pas de crête, ah ces hormones !)

Certains pensent que la crête sert également, de régulateur thermique en dissipant la chaleur en cas de fortes températures. On peut avoir ses « vapeurs » tout de même...

À l'état sauvage, le plumage dans les tons bruns de Madame permet le camouflage, car elle seule s'occupe des œufs et des poussins. Beaucoup de nuances et de coloris se retrouvent aujourd'hui dans la robe des poules domestiques, jusqu'aux tenues ébouriffées les plus extravagantes. Ah ! la mode !

Très chic, elles portent des bottes en écaille genre dinosaure. Mais certaines considèrent ce style ringard et ont des plumes aux pattes pour les masquer.

Monsieur fait le coq et se distingue de plus par sa grande taille, une belle queue en panache et des ergots. Ses couleurs sont également plus vives que celles de Madame. Coquetterie, coquetterie que tout cela ! Monsieur est à l'origine du mot et... la reproche sans doute à Madame...

**Chant :** Si l'on peut dire... La poule, contrairement à ce que l'on peut penser est très expressive. Elle posséderait au moins 30 expressions vocales différentes pour exprimer sa satisfaction, sa peur ou au moment de la ponte etc.. Il existe d'ailleurs un verbe pour plusieurs situations :

Elle *cagnette* ou *caquette* quand elle pond.

Comme elle est très mère poule, elle *claquette* ou *cloque* quand elle parle à ses poussins encore dans l'œuf.

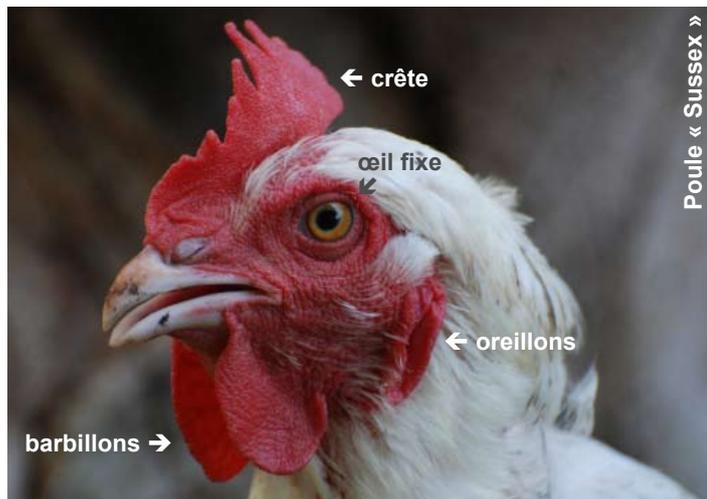
Quand elle discute avec les copines elle *crételle*, il lui arrive de *glousser* entre amies.

Enfin quelques poules revendicatrices s'enhardissent même à chanter comme un coq...

Le poussin quant à lui n'est pas en reste pour répondre à sa maman et il *pépie*, *piaille* et *piaule* tant qu'il peut.

Bien entendu le coq vocifère ses « cocoricos » dans les basses-cours de France, au Royaume Uni c'est « cock-a-doodle-doo », en Espagne « quiquiriqui », en Allemagne « kikeriki », aux Pays-Bas « kukeluku ». En Islande, c'est « gaggalagaggalago » il faut dire qu'il fait froid là bas ! Et ce cri est inné chez lui, il sait sans avoir appris, c'est un coq tout de même !

**Nidification et ponte :** Le nid n'est pas un chef d'œuvre d'architecture. La poule sauvage Bankiva pond des œufs dans un nid qu'elle construit avec des fougères ou d'autres végétaux dans les souches d'arbres creux, les terriers abandonnés, ou les broussailles... Le nid est généralement au niveau du sol car les petits quittent le nid



Poule « Sussex »

avant de savoir voler et descendre d'un arbre sans portance ou corde de rappel serait fatal. Notre poule domestique adapte grossièrement, quand elle le peut, ce que nous lui offrons... Elle a néanmoins besoin d'avoir un endroit isolé pour s'y retirer et pondre, l'instinct de la poule de la jungle étant toujours là.

Notre geline (ancien nom de la poule) commence à pondre lorsqu'elle devient adulte entre l'âge de 5 et 9 mois, suivant la race. Elle pond sans avoir besoin d'un coq, puisque l'œuf est un ovule non fécondé. La poule domestique pond un œuf par jour ou un œuf tous les deux jours suivant la race. Sous nos latitudes, elle ne pond pas toute l'année, en effet, Madame a besoin de 10 heures de lumière par jour pour produire l'hormone qui déclenche l'ovulation. Ainsi, grosso modo d'août à septembre, Madame ne pond plus la lumière du jour étant insuffisante ; par contre, en batterie, c'est différent puisque des programmes d'éclairage adaptés sont mis en place pour augmenter la ponte ! Eh oui, la poule n'est pas un oiseau de nuit ! Sous ses latitudes d'origine, elle pond toute l'année, la longueur du jour variant peu au cours des saisons.

Pour qu'il y ait un poussin, par contre et bien entendu, il faut être deux, et c'est là que Monsieur coq se rend indispensable, mais bon samaritain, il se dévoue pour plusieurs poules... Madame couve seule, durant 19 à 21 jours, de 6 à 8 œufs. Ils éclosent simultanément car la poule ne les couve qu'à partir du dernier œuf pondu, de manière à ce qu'ils se développent et éclosent en même temps (plus facile pour élever la marmaille). Durant la couvaison, Monsieur surveille attentivement sa ou ses poules et les protège d'éventuels prédateurs, avec acharnement - jusqu'à la mort s'il le faut ! -, usant de bec et d'ergots. Guerrier le coq ? Une fois les poussins nés, il veille à leur éducation, leur distribuant les petites proies qu'il trouve. Madame participe aussi à l'éducation et, très mère poule, prend ses poussins sous son aile le soir pour les protéger et les réchauffer. Comme nourriture, pas de lait de poule au menu, mais vers, insectes, mollusques végétaux, serpents, petits rongeurs...

La ponte diminue d'année en année, jusqu'à épuisement des stocks d'ovules vers 7 ou 9 ans.

La poule domestique pond plus d'œufs et des œufs plus gros que la poule sauvage. La poule sauvage pond une cinquantaine d'œufs par an, la poule domestique de 100, voire même 300 pour une poule de batterie! Elles ne jouent pas dans les mêmes basses-cours ! C'est parce que l'homme a effectué au fil des générations une sélection des meilleures pondeuses, amenant sans doute une mutation, qui a permis de créer les différentes races de poules domestiques.

NB : La longévité de la poule élevée en basse cour peut atteindre dix-huit ans, en moyenne elle se situe autour de 12 ans. La poule de batterie ne vit que 11 mois et beaucoup plus mal (lire page 15).



Poules « Sussex », « Bleue de France » et coq « Sussex »

**Les sens :** La poule est un oiseau, donc elle a une excellente vue, bien meilleure que la nôtre. Elle voit bien plus loin que le bout de son bec, puisqu'elle aperçoit les objets à 50 m. Elle peut voir un ver à 2 cm de son bec et un avion en vol en même temps. Essayez... et prenez une aspirine ! Il faut reconnaître que pour cela, elle est aidée car ses yeux disposés sur les côtés de sa tête lui permettent d'avoir un champ visuel bien plus grand que le nôtre. Et si vous la voyez inlassablement bouger la tête de façon saccadée ou mécanique, elle ne danse pas le rap, c'est parce que ses yeux sont fixes et que pour elle, c'est le seul moyen de changer d'angle de vue. Par contre la nuit, elle n'y voit goutte...

Elle a également une bonne ouïe et un bon sens du goût (on est gourmet quand on mange des serpents ! Au lieu de prendre un air dégoutté, remerciez la plutôt de faire la chasse aux vipères dans votre jardin)... Quant à son sens olfactif, n'en parlons pas !... Il est très faible.

**Comportement :** À l'état sauvage la poule vit en petite bande sur laquelle règne un coq. Elles vaquent leurs journées sous les arbres où elles se sentent en sécurité. La nuit venue, elles se perchent pour dormir.

La poule domestique a gardé de nombreux comportements de la poule sauvage. Elle aussi, le soir, recherche un perchoir ou son poulailler.

Elle se toilette également, en se faisant des shampoings secs. Et que sont d'autres les bains de poussière ? Ensuite, comme les autres oiseaux, elle lisse et ébouriffe ses plumes, étire ses ailes. Bref la domestication ne l'empêche pas d'être coquette de façon naturelle. Par contre, elle n'aime pas la pluie car son plumage n'est pas imperméable et une poule mouillée ne vaut pas tripette.

Elle explore le sol, en grattant et picorant, ce qui constitue 90% de son activité (oisive la poule ?). Et de plus le picoti et picota, sur un mur ou pas, fait appel à toute une technique où les capteurs sensoriels situés sur son bec jouent un rôle important.

Face à un prédateur, elle peut faire la morte, rester immobile ou pousser des cris (de poule et pas d'orfraie, mais c'est tout comme), s'enfuir à toutes pattes (elle est plus faite pour la course que pour le vol), se débattre et crier à l'aide si elle est prise.

Ce sont également des animaux sociaux, qui communiquent par l'attitude de leurs corps et la position de leurs queues, ainsi que par les cris. Quand ils le peuvent, ils forment une structure sociale où ils développent des comportements associatifs, agonistes (attaque, fuite, éloignement et soumission). Il peut aussi s'instaurer une hiérarchie du bec (en d'autres termes des prises de bec entre ces dames) où la plus forte a le droit de piquer toutes les autres et la plus faible peut



Poules « Marans coucou » et « Sussex »

être piquée par toutes les autres. On peut se demander qui est la plus piquée !

Le coq n'a pas oublié non plus comment faire sa cour quand les 2 sexes sont présents dans un même groupe. La galanterie serait-elle innée ? Bien entendu, tous ces comportements sont valables pour les poules élevées en liberté. La poule de batterie n'a pas la possibilité de s'isoler pour pondre, alors que son instinct l'y pousse. Elle n'a ni sol à gratter, ni graine à picorer, ni espace. On lui coupe le bec pour éviter les dégâts d'une agressivité qu'elle ne peut refréner dans un univers étriqué et « désanimalisé » (lire page15).

**Intelligence :** Les poules ont des capacités cognitives intéressantes, bref elle est loin d'être une belle idiote.

De par leurs relations sociales elles nouent des relations complexes entre elles. C'est ainsi qu'une poule peut reconnaître jusqu'à 80 congénères ! En effet, elles sont capables de reconnaître individuellement chacune des poules du poulailler, même sur photographie (elles adorent se faire tirer le portrait). Elles peuvent donc reconnaître de nombreux individus y compris des êtres humains.

Des expériences ont permis de constater leur capacité à apprendre des comportements ou des informations par l'observation d'autres poules. C'est bien connu dans l'élevage intensif où l'on apprend à quelques poules comment se servir des clapets des abreuvoirs, par exemple, pour que toutes les autres sachent le faire en observant les premières.

D'autres expériences ont montré que les poules peuvent comprendre une information à la télévision (sur télé poulette, chaîne cryptée des poulaillers), se souvenir de ce qu'elles ont appris et même l'utiliser pour résoudre un problème... Elles reproduisent par exemple le comportement d'une poule vu à la télévision, alors que plusieurs choix leur sont proposés.

Christine Nicol auteur d'une étude anglaise n'hésite pas à dire que le poulet domestique est une sorte de phénomène. « Les études menées au cours de ces 20 dernières années ont montré leurs capacités sensorielles aiguisées, leurs capacités de penser, de tirer des conclusions, d'appliquer la logique et de planifier à l'avance » dit-elle.

La poule serait capable de compter jusqu'à 5 (et pas jusqu'à n'œuf) et de manipuler la transitivité. Autrement dit : si j'ai affronté victorieusement ma congénère A, qui elle-même a battu la poule B, je peux vaincre la poule B.

Autre constatation, lors d'expériences, 93% des poules ont compris que si elles faisaient preuve de « self control » en différant le moment où elles se jetaient sur leur nourriture, on leur permettait d'accéder à celle-ci pour une durée plus longue (et le régime alors !)

Ces capacités s'exprimeraient dès le plus jeune âge. Des jeunes poussins savent ainsi que si un objet disparaît de leur vue, il continue à exister, contrairement aux bébés humains qui ne développent cette compétence qu'à l'âge de 1 an, ce qui n'empêche pas ces derniers d'être d'adorables poussins !

Dès l'âge de 2 semaines, les poussins sont capables de s'orienter à l'aide du soleil en tenant compte de sa hauteur et de sa position au cours de la journée. Si vous avez besoin d'une boussole, prenez un poussin (coqfd).

Les poules peuvent également faire preuve d'empathie. Une étude anglaise de 2011 montre qu'elles sont sensibles aux souffrances de leurs semblables (augmentation du rythme cardiaque et glossements, notamment devant leurs poussins dont les plumes sont ébouriffées et qui risquent de prendre froid).

La poule n'est donc pas un oiseau sans tête, on l'a sans doute oublié. Pourtant, tous ceux qui ont de vraies basses-cours avec des poules en liberté qu'ils respectent comme on doit respecter tout animal, savent que c'est un animal qui a sa personnalité et auquel on peut s'attacher. Vous regarderez sans doute maintenant les poules d'un autre œil, peut-être même en mettant la tête de côté, comme elles.

■ G. A.



Coq et poules « Sussex »

## Bourses

..... départementales  
..... nationales

*Mode d'emploi pour les collégiens, lycéens et étudiants*

Les bourses départementales sont destinées à aider les familles à payer les frais de scolarité de leurs enfants et favoriser ainsi leur réussite scolaire en complément des dispositifs financés par l'État comme l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de collège, les bourses de lycée ou les aides financières pour l'enseignement supérieur. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositifs (hormis l'allocation de rentrée scolaire), il est impératif de respecter les dates de dépôt de dossier, qui diffèrent selon le niveau d'études.

**Dépliants d'information et dossiers disponibles en mairie**

# Élevage « désanimalisé » ?

Il semble nécessaire de parler ici des différents modes d'élevages de nos poules et poulets, il est en effet important et de notre responsabilité de connaître, en tant que consommateurs, l'origine des produits, que nous consommons.

## ► L'élevage en cages ou en batterie



www.docbuzz.fr

**80% de l'élevage en France.** C'est un élevage industriel intensif.

Tout ce qui précède vaut bien sûr pour des poules élevées en liberté.

Elevées en batterie les poules deviennent incapables de socialisation. Elles vivent dans un milieu, très éloigné de leur milieu naturel ou de celui des basses cours. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

L'INRA constatait en 2004 que 75 % à 90 % des poulets claudiquaient, dont 26 % à 30 % « sévèrement ». Selon le *Canard enchaîné* du 26 juillet 2006, qui rapporte ces chiffres, ils passent près de 90 % de temps couchés faute d'espace (contre 60 à 70 % dans les années 1980), ce qui entraîne des déformations des pattes.

Jusqu'en 2012, elles étaient élevées en cage avec un espace individuel de 550 cm<sup>2</sup> (22 x 25 cm !). L'Union Européenne a voté l'interdiction de ces batteries en 1999. Celle-ci est entrée en vigueur dans les 27 pays de l'Union en 2012.

Les poules disposent maintenant - ou devraient disposer - chacune de 750 cm<sup>2</sup> (30 x 25 cm, soit une augmentation correspondant à environ un tiers de feuille A4 !), d'un nid artificiel, d'une litière permettant le picorage et le grattage et de perchoirs offrant 15 cm par poule. Néanmoins, environ 30 % des éleveurs ne sont pas encore aux normes.

En Suisse, ce mode d'élevage est interdit depuis 1991, et en Allemagne depuis 2010. En Belgique, les supermarchés ne vendent plus d'œufs provenant des batteries.

## ► L'élevage au sol

Les poules ne sont pas en cage et peuvent se déplacer, mais elles restent à l'intérieur dans d'immenses hangars. Ce mode d'élevage est peu développé en France (3%).



aniraocche.cowblog.fr

## ► L'élevage de plein air



www.lagrangeauxœufs.stew.fr

**17% de l'élevage en France.** Les poules disposent à la fois d'un bâtiment pour l'abri et la ponte. À l'intérieur, c'est presque le luxe : les bâtiments disposent de nids, de perchoirs, de mangeoires, d'abreuvoirs, et d'une litière de paille ou de copeaux de bois. Les poules ont aussi accès à un parcours extérieur partiellement recouvert de végétation. En extérieur, chaque poule dispose de 2,5 m<sup>2</sup> (environ la taille d'une table de ping-pong). Les oiseaux peuvent aller et venir, se livrer à leurs comportements naturels d'exploration et de recherche de nourriture, prendre des bains de poussière...

En élevage de plein air Label Rouge®, les éleveurs utilisent des races de poules rustiques peu agressives pour éviter les blessures. En plus, les oiseaux disposent de 5 m<sup>2</sup> sur un vaste terrain herbeux et planté d'arbres en nombre suffisant pour offrir des abris et un peu d'ombre.

En élevage de plein air biologique, l'alimentation des poules est issue de l'agriculture biologique et les antibiotiques y sont interdits. La densité est également limitée dans les bâtiments (6 poules/m<sup>2</sup>).

## ► L'élevage « fermier »

Luxe suprême, il existe également des œufs « fermiers » Label Rouge®, ramassés à la main et issus de petits élevages. Le Label Rouge® est l'un des premiers signes de qualité au monde.

Sources : <http://www.animaux-de-ferme.com/>

## ► Connaître les codes sur les œufs

Le premier chiffre désigne le mode d'élevage :

- 0 agriculture biologique
- 1 plein air
- 2 sol
- 3 cage / batterie

Les 2 lettres qui suivent correspondent au code du pays :

FR pour la France,  
BE pour la Belgique,  
CH pour la Suisse,  
DE pour l'Allemagne, etc.

Les derniers caractères identifient le numéro du producteur (et donc le lieu de production) et éventuellement, en sus, le numéro du pondoir.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

# Le retour des



M. Coupé

M. Coupé

■ De DION-BOUTON type G vis-à-vis 1899 - *Le vélo n'est pas d'époque...*

■ RENAULT type AX 1909 et FORD T touring 1909

Leur passage dans Port-Mort en 2011 et 2013 ne vous a pas échappé.

De quoi s'agissait-il ? D'une tradition perpétuée : celle du rallye automobile touristique Paris-Rouen.

## Le contexte historique



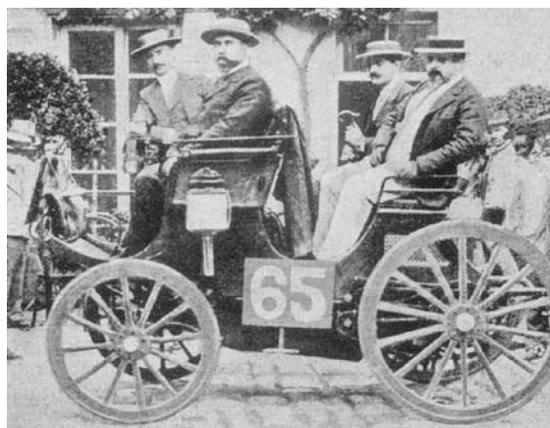
■ Le Petit Journal du 6 août 1894

Le concours des voitures sans chevaux organisé par « Le Petit Journal » a vu le jour le 22 juillet 1894.

21 concurrents étaient au départ. Il s'agissait de la première épreuve automobile sur route de l'histoire réservée aux voitures sans chevaux.

L'aller-retour Paris-Rouen s'effectuait en 2 jours et empruntait la rive droite de la Seine.

Les préfets voyant d'un mauvais oeil ce sport inattendu et bruyant avaient demandé une limitation de vitesse à 17 km/h. Les plus rapides avaient bravé les consignes en atteignant les 30 km/h !



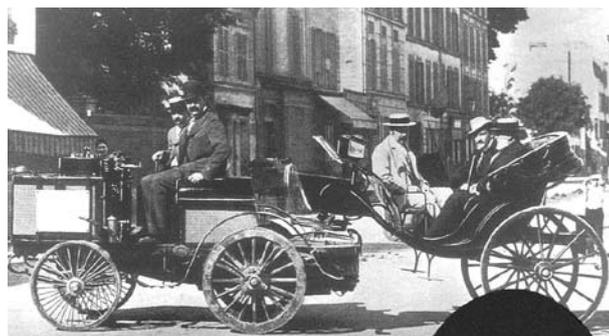
■ Le phaéton PEUGEOT de Georges Lemaître

## Le vainqueur ?

Le premier pilote à franchir la ligne d'arrivée à Rouen était Jules-Albert, comte de Dion. Toutefois il n'a pas gagné le prix principal parce que son véhicule à vapeur avait besoin d'un « chauffeur », ce qui était inadmissible. (Le « chauffeur » entretenait le feu de la machine à vapeur).

Le prix du premier ministre a été attribué au concurrent dont la voiture se rapprochait le plus de « l'idéal ». Ce prix a été partagé par les fabricants PANHARD et LEVASSOR et PEUGEOT-FRÈRES avec des véhicules déclarés « faciles à utiliser ».

À bord de son tracteur à vapeur le comte de Dion avait rallié Rouen en 5 h 40, tandis que 2 PEUGEOT et une PANHARD et LEVASSOR (catégorie pétrole) arrivaient en 5 h 45, 5 h 50 et 6 h 03.



■ Le tracteur à vapeur De DION

## Et la suite ?

Cette épreuve organisée maintenant par le Club des TEUF-TEUF existe toujours ; elle a lieu tous les 2 ans. Elle est réservée de préférence aux premiers véhicules motorisés produits jusqu'à 1918.

La 119<sup>ème</sup> commémoration a eu lieu en 2013.

Le capital sympathie joue toujours...

...Alors vivement la prochaine édition en 2015 !



■ Hippolyte Panhard conduisant sa PANHARD et LEVASSOR

# bolides

par Michel Coupé



M.Coupé

■ FIAT Torino 1907



M.Coupé

■ ... et une belle inconnue à l'avertisseur et à l'éclairage incontournables !

## Un air de déjà vu à Port-Mort

« Papa dit qu'il a vu ça, lui ! »

En effet, au début du siècle dernier, certains de nos « anciens » ont pu croiser nos « anciennes » dans les rues de Port-Mort, voire les conduire. Ces cartes postales en témoignent.

[NDLR : La RENAULT présente sur ces clichés (à gauche sur le premier) appartenait à leur auteur, le photographe André Lavergne, et lui permis de quadriller la région et d'enregistrer la mémoire visuelle locale ; c'était à la fois un moyen de transport moderne et un outil promotionnel que l'on retrouve sur nombre de ses cartes postales...]



■ Carte postée en 1908. Que faisaient ces véhicules sur la gauche de la chaussée ?



■ Carte postée en 1912

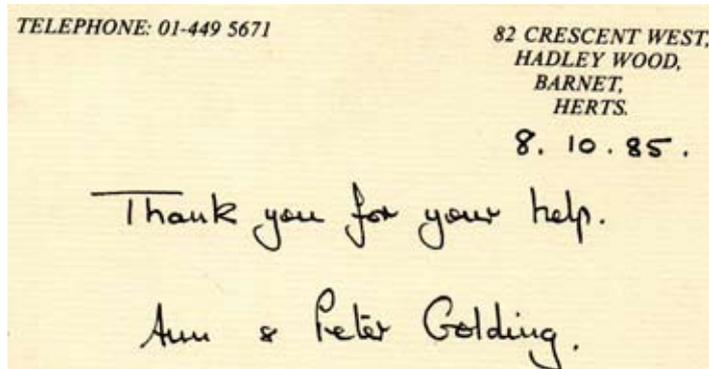
« Une pompe qui pompe c'est chaud »

Quelques années plus tard, entre 1946 et 1953, le garage LAROQUE et BERTIN a certainement ravitaillé certains de ces bolides. Les propriétaires actuels des lieux, Jacqueline et Fernand Tricoteaux, n'envisagent pas de réhabiliter le service.



## « Une voiture qui dure c'est beau »

La solidarité n'a pas de frontière. En 1985 tous les bolides du Paris-Rouen se ravitaillaient à la station de Notre-Dame-de-l'Isle. L'un d'entre eux, la RENAULT pilotée par le londonien Peter Golding, a été contraint à un arrêt de plusieurs heures pour des interventions mécaniques. Un spectateur obligeant, Fernand, a retroussé ses manches... Peter n'a pas oublié.

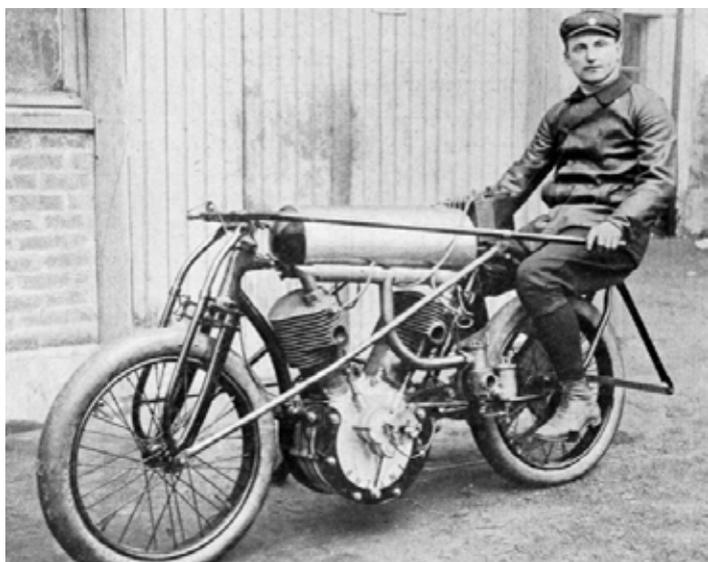


■ La RENAULT pilotée par le londonien Peter Golding et dépannée en 1985 à la station service de Notre-Dame-de-l'Isle.

## Conduite à droite...un peu d'histoire

À l'époque médiévale, en Europe, la règle voulait que l'on se place sur la gauche du chemin lorsque l'on circulait à cheval. La raison était simple : les hommes, majoritairement droitiers, portaient l'épée à gauche. Sur une route, ils préféraient donc se croiser sur leur droite, afin que leurs armes ne se heurtent pas.

La circulation à gauche a été abolie durant la révolution de 1789 par esprit de contradiction contre un ancien régime bâti sur la royauté et le catholicisme. Napoléon a ensuite contraint les pays conquis à adopter la conduite à droite. Napoléon n'a jamais conquis le Royaume Uni !



■ « Ces merveilleux fous roulants sur leurs drôles de machines » ici le pilote Italien Alessandro Anzani sur une moto ANZANI en 1907 à Gaillon

## Au niveau technique :

les premières automobiles avaient le frein à main à l'extérieur, du côté droit (pour être serré de la main droite avec plus de force). Le poste de conduite se trouvait donc à droite. À cette époque la manœuvre posant problème était le croisement : sur des routes étroites les véhicules devaient s'éloigner l'un de l'autre autant que possible. Pour réaliser au mieux cette opération le conducteur devait se tenir du côté du bas-côté de la route, afin de voir si les roues ne sortaient pas de la route. Le poste de conduite étant à droite, les voitures roulaient donc sur le côté droit de la chaussée.

## Près de chez nous

Terminons ce tour d'horizon local des machines vrombissantes par un clin d'oeil à nos voisins gaillonnais.

En décembre 1899 sous le patronage du journal l'AUTO, ancêtre de l'ÉQUIPE, était créée la première course de côte de Gaillon. (la première course de côte mondiale eut lieu en 1897 à La Turbie). Les monstres s'affrontaient en avalant les 1 000 mètres à 10 % de la côte Sainte-Barbe. Voitures et motocycles y participaient. Très friand de mécanique automobile et ferroviaire, notre illustre voisin Claude Monet abandonnait ses pinceaux et venait contempler les bolides rugissants et parfois agonisants.

## En savoir plus

- le courrier des Teuf-Teuf avril 2010 n°23
- La course Paris-Rouen-CC-Organisation
- <http://histomobile.com/dvd2.php?lien2=fr/histoire/13-1.htm>
- [http://en.wikipedia.org/wiki/1894\\_Paris%E2%80%93Rouen](http://en.wikipedia.org/wiki/1894_Paris%E2%80%93Rouen)
- <http://www.vernon-web.com/MOTEUR/course-gaillon.php>

■ M.C.



## MISE À DISPOSITION DES COMPTES-RENDUS

- Les comptes-rendus des conseils municipaux sont désormais disponibles et téléchargeables sur le site Internet de la commune dans la rubrique Administratif > Conseils municipaux.
- Ils sont mis en ligne dès validation par la Préfecture.
- L'archivage débute au mois de mars 2014.



<http://www.port-mort.com>

# Village fleuri, chiche ?!



A. Clénauille



**Q**uel intérêt, pourront se dire certains, de fleurir le village. Et surtout pourquoi vouloir participer aux villages fleuris ! Je vais vous en expliquer les différentes raisons et conséquences.

Ne vous est-il jamais arrivé de passer dans un village et de dire « comme c'est beau, comme c'est bien entretenu et fleuri, que ça doit être agréable de vivre ici...! » Lorsque l'on passe dans ce genre d'endroit, un sentiment de plénitude nous envahit et, si par hasard on trouve un petit endroit pour stationner, on s'arrête et on savoure ce moment de bien être pur et simple.

Beaucoup d'entre nous ne se rendent pas compte de ce que peut représenter les effets bénéfiques de la verdure sur notre corps car notre lieu de vie se trouve en milieu rural où nous pouvons apprécier toute cette beauté luxuriante. Mais parlez avec des gens de la ville, ou bien des personnes qui ont vécu en immeuble entouré de parkings, de routes, de vapeurs d'échappements... beaucoup vous diront « c'était l'horreur, c'était gris et stressant... »

Les études le confirment, notre bien-être passe par notre environnement, c'est pour cette raison que je vous propose d'aller en ce sens et de nous aider à améliorer notre village en l'agrémentant de diverses manières.

Pour atteindre cet objectif, il nous faudra du temps, car le village est grand et nous devons faire pas à pas, chaque place, chaque rue... il serait formidable que nous nous investissions tous dans cette démarche afin d'avoir enfin un village qui respire la joie de vivre par ses couleurs et ses essences de fleurs, d'arbres, de buissons...

Pour le fleurissement du village, nous souhaiterions nous orienter vers un développement durable cohérent et responsable. Et oui nous avons beau habiter en Normandie, il ne pleut pas forcément suffisamment en période estivale, alors aménageons de façon à préserver l'eau et le sol.

Plantons des arbustes et des fleurs vivaces qui une fois installés s'épanouiront au fil des années. Si besoin est, traitons avec des méthodes bio afin de préserver l'environnement et donc notre santé et celle de nos enfants.

Pour finir, je tiens à remercier par avance tous les habitants qui nous aideront à mener à bien ce projet auquel, j'en suis certaine, beaucoup seront sensibles.

■ GLADYS CHAUVIN



Afin de pouvoir atteindre cet objectif haut placé, il faut avant tout que l'ensemble des citoyens de notre commune se mobilise afin de conformer aux termes de l'arrêté municipal du 15 juillet 2014 (Lire page 24).

## Restaurant scolaire

### Tarifs repas 2014 - 2015



#### Familles pormortaises

- 1 enfant > 3,80 €
- 2 enfants > 3,61 € (abattement de 5%)
- 3 enfants + > 3,42 € (abattement de 10%)

#### Familles hors commune

- Tarif unique > 4,95 €

➤ Délibération en page 27

## Garderie périscolaire



### Année scolaire 2014 - 2015

L'accueil de la garderie périscolaire se fera cette année scolaire à l'école maternelle et non à la Maison pour tous.

Les tarifs et règlement de fonctionnement restent de la compétence de la CCAE.

<http://ccae.jeunesse.portail-familles.net/>

## NOUVEAU ! À PARTIR DU 9 SEPTEMBRE



**ZUMBA**<sup>®</sup>  
fitness



**TOUS LES MARDI** avec **MALOO**

de 17 h 00 à 20 h 30

de 3 ans à adultes

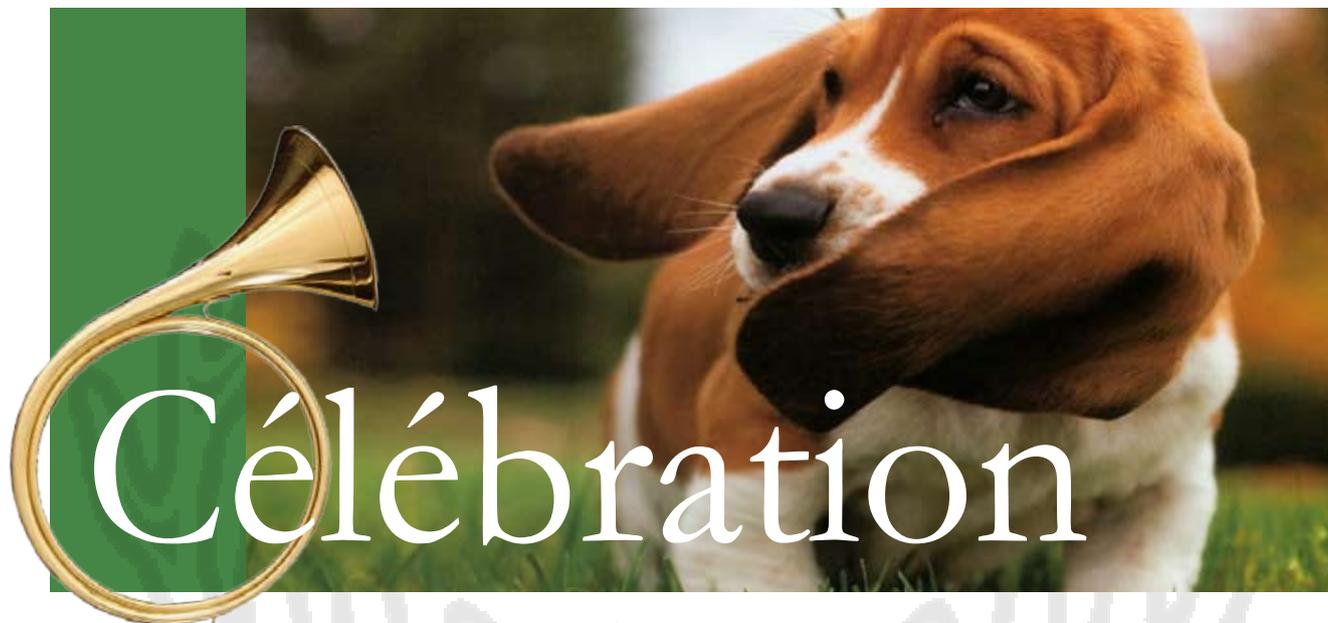
Maison de village



**Maloo Zumba**

02 32 51 63 36 | 06 77 79 57 88  
v.kolkowski@orange.fr

DYNAMIK CLUB



# Célébration

## Saint-Hubert à Port-Mort Rue Haguerite

### Samedi 13 Septembre 2014

Entrée et parking **GRATUITS** **TOMBOLA**

11 h 00 : **Messe de Saint-Hubert en plein air**

avec les sonneurs de la *Trompe de la Saint-Hubert d'Évreux* et 2 équipages de chiens courants

À partir de 14 h 30 : **Présentation de races de chiens**

Chiens courants de grande et petite taille, Chiens d'arrêt continentaux, Chiens d'arrêt britanniques

Chiens de recherche au sang, Chiens de terrier, Chiens leveurs de gibiers, Chiens retrievers

Chiens de traineau, Chiens de troupeau avec démonstration, Chiens de compagnie

**Lâcher de pigeons voyageurs**

**Clôture avec sonneurs locaux, résultats tombola**

**RESTAURATION / BUVETTE SUR PLACE**



JEUDI 18 SEPTEMBRE 14H30 À LA MAISON DE VILLAGE

# L'équilibre où en êtes-vous?

Comment éviter les chutes ?



**GRATUIT**  
À partir de 65 ans

10 séances d'1 heure  
2 séances de tests

**PORT MORT**  
Réunion d'information

Le 18 septembre 2014 à 14h30  
Salle des Fêtes (en face de la Mairie), Grande Rue

Informations et inscriptions :  
CLIC de VERNON : 02.32.71.24.73  
Nathalie Boulet Mutualité Française Normandie : 02.35.58.21.60

www.prioritesanti-mutualiste.fr

3935 Carsat L'ÉURE

## REPAS DES AINÉS

### CHANGEMENT DE DATE

➤ **Dimanche 19 octobre**



# 10+5<sup>ans</sup>

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.



À compter du **1<sup>er</sup> janvier 2014**, la durée de validité de la carte nationale d'identité **passera de 10 à 15 ans pour les personnes majeures** (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée **entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013**, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique **Conseils aux voyageurs** du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

CHAUFFAGE AU BOIS,  
POMPE À CHALEUR,  
EST-CE POUR MOI ?

QUELS  
MATÉRIEAUX CHOISIR  
POUR ISOLER ?

QUELLES AIDES  
FINANCIÈRES ?

L'ÉNERGIE SOLAIRE,  
ÇA MARCHE EN NORMANDIE ?

OÙ TROUVER  
MON ARTISAN ?

**INFO → ÉNERGIE**

**Les Espaces  
INFO → ÉNERGIE**

Un service public  
de conseils gratuits  
et indépendants sur  
les économies d'énergie



renovation-info-service.gouv.fr  
**0 810 140 240**

8 agences et 40 permanences en Haute-Normandie

**contactez-les !**

[haute-normandie.infoenergie.org](http://haute-normandie.infoenergie.org)



# UN TRÉSOR À LA BIBLIOTHÈQUE !

**S**avez-vous que la bibliothèque de Port-Mort est un véritable trésor : **elle contient environ 6 000 livres !**

Des romans bien sûr, des policiers, des thrillers, des ouvrages littéraires, des livres d'histoire et beaucoup de livres pour enfants.

Le fond précédent est très régulièrement enrichi des dons divers, qui sont triés, étiquetés, rangés et par des achats annuels de livres parus dans l'année ; en novembre généralement, c'est la rentrée littéraire aussi pour Port-Mort. Une vingtaine de livres sont achetés suivant les conseils des bibliothécaires et des libraires des environs.

La bibliothèque des enfants a été beaucoup fréquentée cette année grâce aux bénévoles des Temps d'activités périscolaires et à Gérard Tillet. Les enfants ont appris à repérer, à choisir, à lire ou à faire lire les livres puis à les rendre. Ce fut une expérience très riche.

La bibliothèque, c'est la liberté pour 5 euros par an, de lire autant de livres qu'on le souhaite ; c'est la liberté de renoncer à un livre qui se révèle inintéressant, c'est la possibilité de partager ses impressions avec les personnes présentes, autour d'un café.

On lit moins aujourd'hui, c'est vrai, et pourtant les éditeurs publient davantage de livres tous les ans. Les choix sont multiples, et chacun peut trouver le sujet, le lieu, l'époque qui l'intéresse. Lire, c'est partager, à sa vitesse, à son goût, une histoire, une idée, un point de vue avec un auteur.

En ce qui concerne notre bibliothèque, en dehors des livres récents, les adhérents ont une préférence pour les romans (Françoise Bourdin, Marie Bernadette Dupuy, Christian Signol par exemple), les romans policiers (cette année ceux de Michel Bussi), les thrillers (Jean-Christophe Grangé, Harlan Coben...) les sagas (Maxime Chattam pour le plus récent), les auteurs à succès (Amélie Nothomb, Douglas Kennedy, Guillaume Musso, Katherine Pancol, Marc Levy etc ...).



A.Clerfeuille

**La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 17h à 19h, et les samedis de 10h à 12h, dans les locaux de l'ancienne mairie.**

**Venez nous rendre visite !**

■ **CAROLE ET DOMINIQUE**



## HORAIRES

**MERCREDI : 17 H - 19 H**

**SAMEDI : 10 H - 12 H**

## QU'EST-CE QU'UN « FEUILLET » ?

par **Alain Clerfeuille** - parution originale JPM # 44 - Juillet 2008

À chaque nouvelle édition du JPM, c'est la même angoisse qui m'étreint : combien de contenu vais-je avoir à intégrer dans la maquette, et donc combien de pages vont-elles être nécessaires pour recevoir ce contenu, sachant que le nombre de pages final se doit d'être un multiple de quatre ?!

Je m'explique : le JPM est imprimé recto-verso sur des feuilles au format A3 (42 cm x 29,7 cm) qui sont ensuite assemblées et pliées, ce qui nous donne au final quatre pages de format A4 (21 cm x 29,7 cm). Le JPM peut donc être constitué de 8, 12, 16, etc. pages. Le maximum atteint à ce jour est de 32 pages.

Vous comprenez donc que si l'on me fournit 17½ pages de contenu, je me trouve dans l'embarras : il y a un vide de 2½ pages à combler, et combler il faut, car dans l'absolu il est hors de question de faire des coupes rédactionnelles.

Cette problématique me concerne tout autant que les professionnels de la presse écrite, et c'est ainsi qu'un ancien grand chroniqueur au Figaro, m'a soufflé cette information cruciale : le feuillet est une unité qui permet de donner une indication de longueur au journaliste pour l'écriture de son article. Un feuillet représente 25 lignes de 60 signes, soit 1 500 signes ou caractères (espaces et ponctuation compris). Cette notion est capitale pour les journalistes-pigistes puisque souvent, ceux-ci sont payés au nombre de feuillets.

*Tout cela est bien beau me direz-vous, mais par rapport au JPM, un feuillet cela représente quoi exactement ?*

**Cette pige en est un...**



Conclusion, comme vous pouvez le voir, si vous me fournissez un feuillet, et que nous ajoutons un titre, une illustration, et une légende additionnelle, nous avons occupé environ ½ page du JPM !

Dernier point : comment savoir combien de signes vous avez écrit ? Pour une rédaction manuscrite, il vous faudra compter caractères, ponctuation, et espaces « à la main ». Les logiciels de traitement de texte et de PAO offrent tous des fonctionnalités de comptage (menu Outils > Statistiques), soit automatique, soit à la demande, avec ou sans option de comptage des espaces.

**i** Une « pige » est un article écrit par un « pigiste », journaliste rémunéré à la tâche (par exemple au nombre de caractères ou de pages pour un rédacteur, à la durée dans l'audiovisuel, au nombre d'images pour un photographe...). Sources Wikipédia®

# Effacement des réseaux Impression JPM en €..?



A. Clerfeuille

Les travaux sur une portion de la Grande rue visant à « effacer » la « nébuleuse » de fils aériens et poteaux correspondant aux réseaux téléphoniques, électriques (haute, moyenne et basse tension) ont débuté avec une semaine de retard rue des Loges (4 août au lieu du 26 juillet prévu). Ces travaux, prévus pour durer 3 mois, pourraient donc durer jusqu'à début novembre.

Portion de la Grande rue concernée : de la rue de Seine jusqu'à la rue de Falaise, plus la rue des Loges.

■ A.C.



Hormis les frais salariaux, depuis deux ans, de votre dévoué serviteur, le JPM, distribué trimestriellement, et « gracieusement » dans toutes les boîtes aux lettres communales par nos élus, a un coût d'impression non négligeable tout en restant des plus raisonnables. Imprimé depuis toujours, hormis une courte période fin 90, avec les moyens du bord, il est depuis l'été 2010 proposé de plus en couleurs : on pourrait penser qu'une sous-traitance serait préférable à l'utilisation du copieur couleur en leasing de la mairie.

Il n'en est rien : en effet l'impression d'un JPM revient à la commune à **1,80 € TTC(\*)** pour un numéro de 24 pages, soit un prix de revient de **828,00 € TTC** pour les **460 exemplaires**, nécessaires à la distribution et aux parutions officielles. L'appel à une sous-traitance pour **500 tirages minimum** couterait quant à elle environ **1 050 € TTC**, le seul avantage étant que les exemplaires sont livrés pliés et agrafés. Ce dernier point est supeflu pour un simple journal d'information et le pliage étant effectué par les élus, il ne représente par de surcoût...

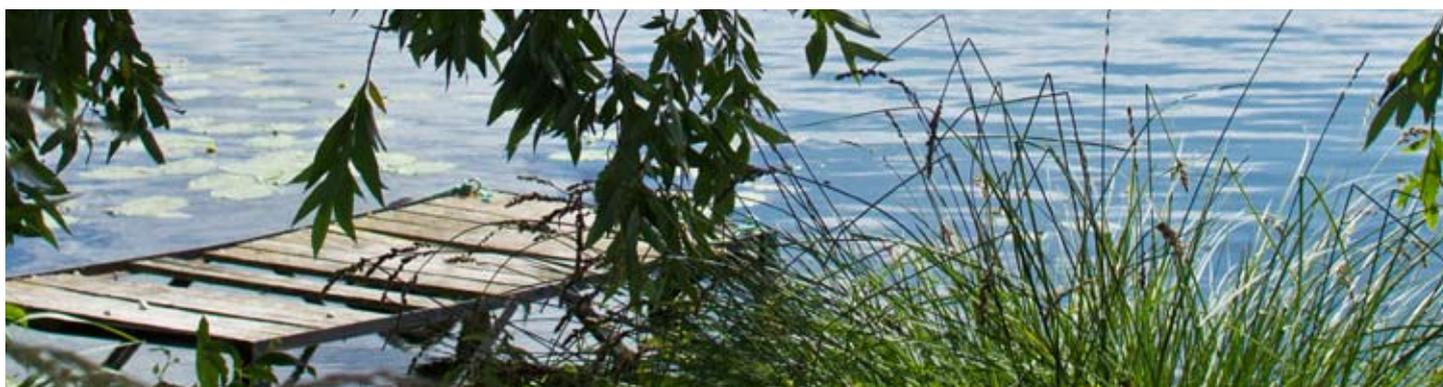
(\*) Frais de maintenance du copieur dont toner, et papier (80 g/m²).

■ A.C.

## Photo de saison #2

par *Pauline Pitou*

*Ponton un peu usagé...*





## ARRÊTÉ DU MAIRE relatif à l'élagage des plantations le long des voies communales et prescrivant l'entretien des trottoirs

Le Maire de la Commune de Port-Mort,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2122-28 1° ;

Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/12/009 relatif à l'interdiction de l'application de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau,

- Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

- Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation que la conservation même du réseau routier,

- Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

- Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leurs incombent à cet égard,

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Port-Mort.

### Article 2 : Entretien de trottoirs et des caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- pour les trottoirs sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

#### 2.1 – Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage ou désherbeur thermique. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit dans le respect de l'article 2-3 du présent arrêté.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur, sous réserve du libre passage cité au 2.3.

L'entretien en état de propreté des avoires placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à qu'ils ne soient jamais obstrués.

#### 2.2 – Neige et verglas

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

#### 2.3 – Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur les trottoirs des piétons, des poussettes et personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. En cas de largeur inférieure toute plantation et aménagement entravant le passage est interdit. Les riverains et locataires ne peuvent pas sur les trottoirs déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.

Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets en décharges autorisées. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avoires et caniveaux doivent demeurer libres.

### Article 3 : Entretien des végétaux

#### 3.1 - Taille des haies

Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb de ces voies, dépendances incluses, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres.

#### 3.2 - Élagage

Au croisement ainsi qu'au carrefour et bifurcations de voies communales, les arbres de haut jet doivent être élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres, compté du centre des embranchements, carrefours, bifurcations et passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents

#### 3.3 – Opérations d'élagage

Les opérations d'élagage et de recépage sont effectuées, en cas de nécessité, à la diligence des propriétaires et fermiers.

### Article 4 : Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

Cet article s'applique aussi à tout dépôt de verres et papiers hors des bulles de recyclages.

### Article 5 : Exécution

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

M. le Maire de Port-Mort, M. le commandant de la brigade de gendarmerie des Andelys sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié dans la forme accoutumée.

### Article 6 : Ampliation

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie des Andelys.

Fait à Port-Mort, le 15 juillet 2014

Christian LORDI - Le Maire

## ARRÊTÉ DU MAIRE interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique

Le maire de la commune de Port-Mort,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 3341-1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 412-51 et R 412-52, Vu le règlement départemental sanitaire et notamment l'article relatif aux mesures générales de propreté et de salubrité,

- Considérant l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et de cannettes d'aluminium dans certains endroits de la commune notamment dans certains lieux ouverts aux enfants,

- Considérant le danger que constituent ces débris pour la sécurité des piétons et des enfants,

- Considérant que la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique donne lieu à des désordres et met en cause la sécurité et la santé, notamment des mineurs,

- Considérant les actes de vandalisme sur les bâtiments communaux sous l'emprise d'alcool,

- Considérant que la consommation de boissons alcooliques en réunion dans ces endroits favorise et occasionne des nuisances qui se caractérisent par des nuisances sonores, notamment en période nocturne sur le domaine public,

- Considérant que cette situation favorise en soirée et la nuit la constitution de groupes dont il convient de prévenir l'émergence,

- Considérant que ces désordres constituent une menace pour la tranquillité publique,

- Considérant les doléances des riverains,

- Considérant les interventions effectuées par les services de la gendarmerie pour ces motifs,

- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées,

- Considérant qu'il y a lieu de prévenir ces désordres et d'empêcher que ces infractions soient commises sous l'emprise de boissons alcoolisées sur le domaine public,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** La consommation de boissons alcoolisées est interdite, de 22 heures à 6 heures, sur l'ensemble des voies publiques et dans les espaces donnant accès aux voies publiques, ainsi que sur l'ensemble des places, parcs et jardins publics de la commune, en dehors des terrasses de cafés et de restaurant et tous établissements dûment autorisés.

**Article 2 :** La consommation de boissons alcoolisées et de tabac est interdite, toute la journée, sur le terrain multi-sport, le terrain de tennis situés rue de Falaise ainsi que sur le parc public situé derrière la maison de village.

**Article 3 :** L'accès au terrain multi-sport et terrain de tennis est autorisé au public de 7h30 à 22h00.

**Article 4 :** Des dérogations pourront être accordées lors de manifestations locales, culturelles, folkloriques ou autres, l'organisateur de la manifestation devant obligatoirement présenter une demande écrite au Maire en indiquant le périmètre de la fête et des lieux de vente des boissons alcoolisées.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis par la Loi.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage conformément à l'article L. 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 7 :** Monsieur le Maire de Port-Mort et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Andelys, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Article 9 :** Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le préfet de l'Eure,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Andelys.

Fait à Port-Mort, le 15 juillet 2014

Christian LORDI – Le Maire



### CONSEIL du 08.07.2014

#### Approbation des comptes rendus de conseil en date des 30 mai 2014 et 20 juin 2014

Aucune observation n'étant apportée, les procès-verbaux de ces deux séances sont approuvés à l'unanimité.

#### Utilisation de la Maison pour Tous

Ce bâtiment a été initialement prévu pour servir aux associations, aux activités périscolaires et au Centre de Loisirs. Il a été constaté à plusieurs reprises une prédominance de l'utilisation par le Centre de Loisirs, notamment au détriment des activités associatives.

Une réunion a eu lieu avec les responsables de la C.C.A.E. pour discuter des modalités

d'utilisation. Les responsables du Centre de Loisirs se sont engagés :

- À afficher sur des panneaux amovibles qui seront rangés. Cependant, la salle de l'ancienne garderie leur servira à afficher les dessins des enfants.

- À utiliser la grande salle et la petite salle suivant le planning à disposition des différents bénéficiaires. En ce qui concerne la petite salle, même pendant les périodes de vacances scolaires où se tiennent les activités du centre de loisirs, la petite salle ne sera mise à leur disposition que sur demande pour activité complémentaire. Elle pourra donc être occupée par les associations.

- À demander aux animateurs de garer leur véhicule sur le parking situé à côté du plateau multisports au lieu de celui entre l'école et la départementale.

Le Conseil Municipal demande au maire de

concrétiser la convention qui doit être passée avec la C.C.A.E. et l'autorise par avance à la signer.

#### Remboursement abonnement base de données sur les prix des travaux

Il s'agit d'un abonnement annuel qui permet à M. Lordi d'établir l'étude des métrés et notamment de les chiffrer. Cet abonnement, dont le montant s'élève à la somme de 118 € TTC, a été réglé par carte bleue par Internet auprès de la SARL Batitel par M. Lordi. Le conseil municipal donne son accord pour que cette somme lui soit remboursée.

#### Demande de subvention pour l'aménagement d'un arrêt de bus

Il s'agit de l'aménagement des points d'arrêt de l'école (pour le car de transport scolaire) et de la mairie (pour la ligne régulière) qui seront regroupés en un seul arrêt. Cet arrêt

sera aménagé aux normes des mises en accessibilité pour personne à mobilité réduite. Cet aménagement, dans le cadre de la loi, est obligatoire et l'échéance pour cette réalisation est fixée au mois de février 2015.

Les conseillers municipaux prennent connaissance du projet établi par la Direction des Routes qui demande un accord de principe avant d'établir le chiffrage des travaux. Les trottoirs et bordures seront aménagés de chaque côté, au niveau du parking de la maison de village d'une part, et de la mairie d'autre part. Un abri bus sera installé de chaque côté. Pour celui côté mairie, il est prévu d'utiliser la dernière alvéole charreterie.

Ces travaux sont subventionnables à raison de :

- 40 % du montant HT pour la mise en sécurité des abris voyageurs avec un montant de travaux plafonné à 30 000 € HT par point d'arrêt.

- 80 % pour la mise en accessibilité avec un montant de travaux plafonné à 30 000 € HT par point d'arrêt, soit 60 000 € HT pour équiper les deux sens de circulation.

Cette demande de subvention est à formuler avant le 31 juillet. Conscient de la nécessité d'un tel aménagement, le Conseil Municipal prévoit de mettre ces travaux en œuvre dès que possible et sollicite dès maintenant cette aide, sans laquelle il ne sera pas possible d'effectuer ces aménagements, auprès du Conseil Général.

M. le Maire est chargé d'établir le dossier de la demande.

## Modification du tableau des effectifs : Régularisation poste titulaire

### • Poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe a été créé, à raison de 16 heures par semaine, en vue de titulariser l'agent en place, actuellement sur un contrat non titulaire. L'arrêté de nomination, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, est actuellement en cours d'élaboration. Lors de l'établissement de l'arrêté de stagiarisation, il a été constaté que ce poste n'était pas assorti de la nouvelle bonification indiciaire de 10 points sur l'indice majoré, pour tâches multiples. Cela est pourtant le cas puisqu'il s'agit d'une part, de la surveillance et de l'encadrement des enfants pendant le temps de la cantine scolaire et d'autre part de l'entretien des locaux de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place la bonification indiciaire pour ce poste.

### • Poste ATSEM

Actuellement, le poste d'agent territorial de l'école maternelle est pourvu par deux contrats :

Un poste titulaire d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour l'entretien des locaux de l'école maternelle, à raison de 14 heures ½ par semaine, Un poste non titulaire en qualité d'ATSEM, (l'agent étant en possession d'un diplôme CAP Petite Enfance et dans une collectivité de moins de 2 000 habitants)

Il ne semble pourtant pas possible d'avoir un

agent dans une même collectivité qui ait à la fois le statut de titulaire et le statut de non titulaire. Cela pose d'ailleurs des problèmes de gestion des bulletins de salaire (notamment lors de l'établissement de la DADS). Compte tenu de la situation, le centre de gestion propose que l'on passe le poste non contractuel sur le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en augmentant la durée hebdomadaire du poste initialement prévu à 14 heures ½ par semaine, lequel passerait à 35 heures.

Le Conseil Municipal en accepte le principe. Il ferme le poste non titulaire qui était pourvu à raison de 20 heures ½ par semaine et porte le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire au lieu des 14 heures ½.

Il est précisé que ce changement de statut n'a pas d'incidence financière pour la commune, le salaire restant identique.

## Arrêtés municipaux sur la consommation d'alcool sur la voie publique et sur l'élagage et l'entretien des trottoirs

Chaque conseiller a été destinataire d'un projet d'arrêté avec la convocation du conseil municipal pour échange d'avis.

### • Arrêté sur la consommation d'alcool sur la voie publique

Celui-ci vise à freiner les comportements qui engendrent des dégradations et désagréments sur la commune. Le premier texte présenté paraît cependant beaucoup trop restrictif.

Le Conseil Municipal demande au Maire de l'aménager de la façon suivante :

- Interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, sur tout le territoire de la commune de 22 heures à 6 heures du matin, sauf dérogations pour manifestations locales.

- Interdiction toute la journée autour du plateau sportif, de l'école, de la maison de village et de l'église, en dehors des terrasses de cafés et de tout établissement dûment autorisé.

M. Auloy demande à ce que cette information soit portée dans le bulletin communal. D'autre part, pour remédier aux désordres de tranquillité publique et aux désagréments causés aux riverains par des groupes, l'utilisation du plateau multisports ne sera plus autorisée passé 22 heures 30.

### • Arrêté sur l'élagage et l'entretien des trottoirs

Cet arrêté va être pris :

- Dans le but de maintenir un état de propreté

- De veiller à d'obstruction des avaloirs des eaux pluviales

- De laisser un libre passage aux piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite D'assurer la visibilité au niveau des carrefours.

Ces règles sont applicables au droit des façades ou clôtures des riverains, pour les trottoirs, sur toute la largeur ou s'il n'existe pas de trottoirs sur un espace de 1 mètre 20 de largeur. Cependant, dans le but d'embel-

lir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir leur pied de mur.

Il est précisé que le désherbage doit se faire par arrachage ou binage, à l'exclusion des produits phytosanitaires. M. Moreau demande à ce que l'on ajoute l'utilisation d'un désherbeur thermique.

Les conseillers n'ont pas d'autres observations à formuler quant à cette proposition de réglementation.

## Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure – Liste des projets 2015

Nous devons transmettre au Syndicat d'Électricité nos souhaits de travaux pour l'année 2015. Cette année, le SIEGE subventionne à hauteur de 100 € par lampe, le changement des lampes à mercure, lesquelles sont de grosses consommatrices en électricité. Elles seront d'ailleurs interdites d'utilisation au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les travaux actuellement prioritaires sont les travaux de renforcement de réseau et les remplacements des fils cuivre nus.

Les conseillers demandent au maire, délégué auprès de ce syndicat, s'il existe encore des fils cuivre sur la commune ; cela étant le cas, le conseil municipal demande à se positionner sur un effacement de réseau rue du Barrage et rue de la Vieille Côte.

D'autre part, il est décidé de faire un point sur les lampes à mercure encore en place dans notre commune de façon à changer celles-ci dès maintenant, sans attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

GRDF nous demande l'autorisation d'installer un émetteur récepteur sur un bâtiment communal pour permettre le relevé des compteurs des abonnés.

Certains conseillers s'inquiètent de l'émission des ondes par rapport à la mise en place de cet équipement de télérelevé. Les ondes radios ne fonctionnent que le temps de l'envoi du relevé et sont donc quasi nul. En contrepartie de cette autorisation, GRDF versera à la commune une redevance annuelle d'un montant de 50 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre en place ce système. Il décide que celui-ci se tiendra sur le bâtiment de la mairie.

M. Lordi est autorisé à signer ladite convention avec GRDF.

## Redevance cantine

Le Conseil Municipal prend connaissance du point budgétaire qui est fait sur le fonctionnement du restaurant scolaire. Outre les repas qui sont livrés par la société de restauration, la commune supporte :

- les frais de personnels pour l'entretien des locaux de la cantine et la prise en charge des enfants tous les midis. Trois surveillantes sont nécessaires par rapport au nombre d'enfants.

- les frais d'entretien des bâtiments (contrôle des installations, nettoyage des hottes...)

• les frais de chauffage et d'assurance...  
suivant le tableau ci-dessous.

Ce service est donc déficitaire tous les ans. L'an passé, la commune a financé 36 679 €, soit la différence entre les dépenses ci-dessus citées et les redevances encaissées auprès des familles ;

Compte tenu des formules de révision de prix, le conseil municipal prend connaissance du tarif, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, du repas livré qui n'est pas augmenté.

D'autre part, il prend également connaissance de l'indice de la fonction publique, qui a été relevé à juste titre, pour les agents de catégorie C. Tout le personnel travaillant au restaurant scolaire est concerné. À titre d'exemple, cela aura un coût supplémentaire d'environ 500 € (salaire et charges sociales) pour l'agent responsable de ce service.

Compte tenu des éléments ci-dessus évoqués et au regard des dotations versées aux communes qui sont à la baisse, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance auprès des familles de 3 %.

Après calcul, il est décidé de passer le prix de base du repas :

- de 3,70 € à 3,80 € pour les familles de la commune
- de 4,80 € à 4,95 € pour les familles hors commune.

Les modalités de calcul des abattements pour plusieurs enfants, applicables aux familles domiciliées à Port-Mort, restent inchangées.

### Ligne de trésorerie

Notre budget investissement 2014 est financé sur des fonds propres. Celui-ci dépend des rentrées financières de la commune, entre autre la liquidation du solde la subvention de la Maison pour Tous et la récupération de la TVA sur l'année N -1 (en général perçu par les communes à l'automne).

Il faudrait cependant prévoir dès maintenant de lancer les appels d'offre pour la réfection du terrain de tennis et les travaux prévus à l'école. C'est pourquoi, M. Lordi demande au conseil municipal l'autorisation de souscrire une ligne de trésorerie pour ne pas se trouver face à des factures qui ne pourront pas être payées dans les temps réglementaires.

Il est précisé que les intérêts ne courent que sur la somme temporairement empruntée au prorata du temps de la facilité de trésorerie accordée.

M. Chomienne précise que les taux sont actuellement favorables à l'emprunteur et propose d'aider le maire pour la mise en place de la ligne de trésorerie si le conseil l'accorde.

M<sup>me</sup> Matias-Caetano n'est pas d'accord sur ce principe. Elle pense qu'il est préférable de retarder des travaux plutôt que d'alourdir la charge de la commune par le paiement d'intérêts bancaires. Il lui est cependant répondu que certains travaux sont urgents.

Après mise au vote, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 voix contre (M<sup>mes</sup> Chauvin, Matias-Caetano et Lecommandeur), décide d'avoir recours à une ligne de trésorerie, en cas de strict nécessité.

### Motion de l'Association des Maires de France sur la baisse des dotations

Chaque conseiller municipal a pu en prendre connaissance, celle-ci ayant été jointe à la convocation de conseil. Effectivement, la baisse des dotations face aux charges et obligations financières des communes est inquiétante et risque à terme de mettre en péril le budget communal. Le Conseil Municipal reprend donc dans son intégralité, la motion proposée par l'AMF, à savoir :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies des 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017 ?

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas

absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Port-Mort rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser le reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Port-Mort estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Port-Mort soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts des charges



### Cantine : bilan financier 2013

Libellé	Dépenses	Recettes
Eau	205,49 €	
Electricité	2 408,51 €	
Alimentation	23 631,18 €	
Fournitures d'entretien	1 038,84 €	
Petit équipement	295,95 €	
Autres fournitures	11,00 €	
Entretien de bâtiments	761,23 €	
Entretien mobiliers	365,42 €	
Primes d'assurances	162,43 €	
Déplacements	16,64 €	
Frais de télécommunication	118,50 €	
Autres services extérieurs	56,35 €	
Charges de personnel	38 779,96 €	
Redevance cantine		25 319,08 €
Remb rémunérations de personnel		5 735,52 €
Dotations et participations		71,73 €
Produit divers de gestion courante		45,90 €
<b>Total</b>	<b>67 851,50 €</b>	<b>31 172,23 €</b>
<b>Delta budget cantine 2013</b>	<b>36 679,27 €</b>	

et des mesures nominatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## France Telecom – Redevance occupation du domaine public

Sur proposition des services ORANGE SA, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2014, les montants en sont les suivants :

26,334 km x 40,40 €	1 063,89 €
17,483 km x 53,87 €	941,81 €
Sous-répartiteur :	
0,50 m <sup>2</sup> x 26,94 €	13,47 €
<b>Total</b>	<b>2 019,17 €</b>

Un titre sera donc émis à l'encontre de France Telecom pour recouvrer cette somme.

Point Plan Local d'Urbanisme

Une réunion a eu lieu ce jour avec notre urbaniste, les représentants de la D.D.T.M. et la commission communale de l'urbanisme afin de revoir les différents éléments du règlement et des zonages en vue de l'intégration de la loi ALUR.

L'intégration complète de cette loi changerait les orientations qui ont été prises initialement et remettrait trop en cause les travaux d'élaboration du PLU. Il a donc été décidé d'intégrer uniquement les points obligatoires, soit la suppression du minimum parcellaire. L'emprise au sol des bâtiments restera réglementée.

Le plan de zonage doit être revu et le règlement modifié. Une nouvelle enquête publique doit avoir lieu. Le Conseil Municipal, maintient les mêmes modalités de publication que précédemment et demande à ce que M<sup>me</sup> Béranger, dans la mesure du possible, soit nommée commissaire enquêteur pour cette seconde consultation du public ; cela sera précisé dans le courrier qui sera envoyé au Tribunal Administratif pour la nomination du commissaire enquêteur.

## Elections de délégués suppléants complémentaires dans les commissions de la Communauté de Communes des Andelys & ses Environs

Lors du conseil communautaire, il a été votée la possibilité d'élire des suppléants complémentaires pour siéger aux diverses commissions permettant de répartir en fonction des affinités selon les thèmes à l'ordre du jour. Le maire rappelle les différentes commissions à savoir :

- commission du développement territorial (économie, habitat, questions relatives aux pays, aménagement numérique, urbanisme),
- commission des services à la personne (petite enfance, jeunesse, transports scolaires, aide à domicile),
- commission technique : voirie, préservation des milieux naturels et quotidiens, ques-

tions relatives au Sygom, Siège et Syndicat des Eaux).

M. Alain Treglos demande à siéger dans la commission des services à la personne, notamment pour l'aide à domicile.

## Point sur les T.A.P. (temps d'activités périscolaires)

Le recteur d'Académie vient de valider les horaires votés par le conseil d'école et le conseil municipal. Ils seront les suivants :

- les lundi, mardi et vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30 - de 13 h 30 à 16 h 30
- le jeudi : de 8 h 30 à 11 h 30. Le temps de l'après-midi, soit de 13 h 30 à 16 h 30 sera consacré au TAP ;
- le mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00.

Cette activité périscolaire sera assurée, dans le cadre de ses compétences, par la Communauté de Communes des Andelys. Le Préfet n'autorise pas le reversement des fonds d'amorçage pour le TAP par les communes aux communautés de communes. De ce fait la CCAE propose l'établissement d'une convention avec les communes qui comprendra un versement de 50 € pour l'année scolaire par enfant inscrit au TAP.

D'autre part, la Caisse d'Allocations Familiales participe, dans le cadre du conventionnement de la CCAE, aux frais des TAP. En contrepartie, les familles doivent obligatoirement acquitter une redevance ; celle-ci est fixée à 25 € par enfant pour l'année scolaire, ou 1 € par séance.

Il est également précisé que le prix de revient d'un enfant est de 1,90 € par heure.

Pendant les séances de TAP, notre agent de l'école maternelle s'occupera des petits au moment de la sieste. Dans la convention qui sera à passer entre la commune et la CCAE, il sera prévu un dédommagement au prix de revient de l'heure pour l'ATSEM mise à disposition.

D'autre part, plusieurs bénévoles ont assuré cette année scolaire les activités TAP. Ceux qui souhaitent continuer pourront être intégrés avec leurs activités, avec la participation d'un animateur de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal donne son accord sur tous ces points et autorise le Maire à signer la convention avec la CCAE.

## Compte-rendu du conseil d'école

Mme Devouge et M. Lordi ont représenté la mairie à cette réunion. Les principaux points débattus ont été les suivants :

- compte-rendu des différentes sorties scolaires et activités (sortie à Gisacum, carnaval, journée cirque, kermesse, fête de fin d'année...)
- bilan financier de la coopérative scolaire effectif des élèves pour la rentrée prochaine, soit 72 enfants au total,
- horaires de l'école (encore non validé au jour de ce conseil d'école)
- point sur les travaux : projet de mise aux normes des sanitaires et bureau en rez-de-chaussée – achat de mobilier scolaire –

écran vidéo projecteur dans chaque classe

- informatique : les enseignants demandent la possibilité de pouvoir renouveler progressivement ce matériel. Les élus en prennent note. Cela est possible, mais ces achats devront toutefois rentrer dans l'enveloppe achat de matériel école (d'un montant de 4 000 €) initialement allouée. M. Lordi précise à nouveau, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, que les ordinateurs doivent être éteints tous les soirs, et ce pour leur longévité (pour permettre au spouleur de se vider) ; ce qui n'est pas le cas dans toutes les classes
- examen des différentes des instituteurs
- modalité d'inscription à l'USEP (une partie de l'école et intervenant sportif à l'école pour l'autre partie).

## Compte-rendu Comité syndical du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure

Lors de cette réunion, en date du 24 mai dernier :

- Il y a eu la mise en place des différentes commissions (notamment avec le redécoupage cantonal)
- Compte administratif 2013
- Dans l'avenir, avec l'ouverture de la fourniture électricité à la concurrence, il conviendra de lancer un appel d'offre pour cette prestation. Le SIEGE secondera alors les communes pour cette prestation.

## QUESTIONS DIVERSES

### Commission Embellissement

M<sup>me</sup> Chauvin précise que cette commission, compte tenu des dates d'élection et de l'embauche d'un agent pour les espaces verts, a été mise en place tardivement et que le fleurissement de la commune sera amélioré sur la prochaine saison et demande la compréhension de chacun. Elle précise qu'elle voit régulièrement notre agent responsable des espaces verts pour la mise en œuvre des décisions prises par la commission.

M. Lordi lui précise cependant que cela doit également se faire avec l'adjoint délégué aux différentes tâches et planning des agents d'entretien aux travaux et espaces verts, avec une concertation préalable entre les conseillers délégués.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à minuit.

**Présents :** Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Pascale LACHINE, Nadège LECOMMANDEUR (pouvoir à M. MATIAS-CAETANO)

**Secrétaire de séance :** Évelyne LUCET



## CONSEIL du 20.06.2014

### Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

Onze conseillers étant présents, le quorum est donc atteint.

Il a ensuite été procédé à l'installation du bureau de vote qui comprend, le Président (le Maire), les deux conseillers présents les plus âgés et les deux conseillers présents les plus jeunes :

- M<sup>me</sup> Annie DEVOUGE-BOYER et M. TRÉGLOS Alain
  - M<sup>mes</sup> LACHINE Pascale et CHAUVIN Gladys.
- Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à élire les délégués et leurs suppléants.

### Élection des délégués

Se sont présentés MM. Christian Lordi, Alain Salles et Gérard Moreau, sous forme d'une liste des trois délégués à élire.

- Nombre de votants : 15 (conseillers présents et pouvoirs)
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ces trois candidats, ayant obtenu chacun 15 voix, sont élus délégués en vue des élections sénatoriales. Ces trois candidats ont déclaré accepter ce mandat.

Le Maire précise que les délégués ne peuvent plus refuser leur fonction après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

### Élection des suppléants

Se sont présentés MM. Gilles Auloy, Alain Tréglos, François Labigne, sous forme d'une liste des trois suppléants à élire.

- Nombre de votants : 15 (conseillers présents et pouvoirs)
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ces trois candidats ayant obtenu chaque 15 voix, sont élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales. Le nombre du suffrage obtenu étant de 15 pour chaque candidats, l'ordre des suppléants est établi par l'âge des candidats :

- Gilles Auloy
- Alain Tréglos
- François Labigne

Lesquels ont déclaré accepter ce mandat.

Aucune observation ou réclamation n'a été faite lors de ce vote.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.

**Présents :** Christian LORDI - Maire, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Évelyne LUCET, Maryse MATIAS-CAETANO, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Gilles AULOY (pouvoir à A. TRÉGLOS), Nadège LECOMMANDEUR (pouvoir à M. MATIAS-CAETANO), Gérard MOREAU (pouvoir à C. LORDI), Alain SALLES (pouvoir à F. LABIGNE)

**Secrétaire de séance :** François LABIGNE



## CONSEIL du 30.05.2014

### Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2014

Aucune observation n'étant apportée, le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Réforme des rythmes scolaires – horaires école

Le Conseil Municipal a, à se prononcer sur les jours et heures d'ouverture de l'école pour la prochaine année scolaire : ce qui est la seule compétence restant dévolue à la mairie, dans le cadre des temps d'aménagement pédagogique (TAP). En effet, la compétence des nouveaux rythmes scolaires revient, par décision préfectorale, à la Communauté de Communes des Andelys.

Les délégués des différentes communes ont siégé en réunions à la C.C.A.E. pour définir les modalités des nouveaux rythmes péri-scolaires suite aux modifications apportées par le Ministre de l'Éducation Nationale. Il a été décidé de les organiser sur après-midi complet par semaine. La demi-journée pour chaque commune a été octroyée par tirage au sort. Pour Port-Mort, les TAP auront lieu le jeudi après-midi.

Un conseil d'école vient de se tenir juste avant le présent conseil municipal, la réponse devant être apportée pour le 2 juin. M<sup>me</sup> Devouge et M. Lordi indiquent les heures qui sont souhaitées par le conseil d'école, à savoir :

les lundi- mardi- jeudi et vendredi : de 8 heures 30 à 11 heures 30, de 13 heures 30 à 16 heures 30.  
le jeudi après-midi sera consacré au temps péri-scolaire  
le mercredi de 9 heures à 12 heures.

En ce qui concerne la demi-journée supplémentaire d'école, le Maire a effectué un sondage auprès de parents d'élèves pour connaître les souhaits entre la mise en place des cours le mercredi matin ou le samedi matin.

Parmi les parents qui ont répondu, il en ressort que le mercredi matin scolarisé remporte l'adhésion de presque toutes les familles, afin de garder le samedi matin libre. Dans ce cas, la directrice de l'école demande un horaire de 9 heures à 12 heures. Si tel est le cas, la garderie étant payante, M. Lordi propose que cette demi-heure soit prise en charge par la mairie, puisqu'elle viendra remplacer la demi-heure du midi (initialement prévue à 11 heures 30).

M<sup>me</sup> Lachine suggère de recueillir l'aval des parents, par un nouveau questionnaire, quant aux horaires du mercredi matin.

M<sup>me</sup> Lachine qui siège au conseil d'école, s'étonne que lors d'un appel téléphonique, Sylvain Villa ait fait l'état des activités qui se sont déroulées cette année en revendiquant la totalité des activités, au mépris des bénévoles qui ont mis en place des modules de

qualité pour les enfants. Merci à :

- Jean-Louis Breton pour la mise en place du Club CPN qui remporte l'adhésion de beaucoup d'enfants.
- Guillemette Alquier a également organisé des expériences, notamment sur l'eau (approche ludique de la physique).
- Alain Chaigneau a organisé des modules d'activités sportives avec les enfants .
- Jacqueline et Gérard Tillet pour l'éveil à la lecture (bibliothèque).

Sans oublier tous les intervenants qui sont venus compléter les effectifs d'encadrement.

Les temps d'activités péri-scolaires étant une annexe aux cours dispensés par l'Éducation Nationale, le conseil municipal évoque la possibilité que ces différentes activités puissent être proposées aux enfants dans le cadre associatif, également le jeudi après-midi si besoin est.

Après débat du conseil municipal, le Maire propose que l'on vote les horaires tels que proposés par le conseil d'école sous réserve d'un nouveau sondage auprès des parents d'élèves pour les heures du mercredi matin. Si nécessaire, il y aura un nouveau vote du conseil municipal pour revoir les heures du mercredi matin. L'arrêté municipal ne sera pris qu'après consultation des parents concernés.

Il est également précisé qu'en vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Une ampliation de cette délibération sera adressée à M<sup>me</sup> la Sous-Préfète des Andelys, M<sup>me</sup> la Trésorière des Andelys, M. le Directeur Départemental de l'Éducation Nationale et M. le Président de la C.C.A.E..

### Participation au budget de fonctionnement du psychologue scolaire

Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du courrier de demande de participation au budget de fonctionnement du psychologue scolaire. La psychologue sollicite un montant de 123 €. Cette contribution doit servir à l'achat des protocoles test pour les enfants, documents non photocopiables, ceux ci étant protégés par des droits d'auteur.

M. Lordi précise que le matériel de support pédagogique utilisé par un psychologue scolaire n'est pas pris en charge par l'Éducation Nationale. Le Conseil Municipal donne son accord quant à cette participation d'un montant de 123 € qui sera versée à la mairie de Vernon qui centralise les achats.

### Avis sur enquête publique WH 2

L'enquête publique a été close le mercredi 27 mai à 12 heures. Chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance du dossier. Il est bien noté que cette enquête couvre la phase expérimentale et la phase d'exploitation.



Compte tenu du volume qui sera produit lors de cette deuxième phase, le passage des camions est estimé à un par jour pendant 5 jours par semaine. Le Conseil Municipal précise que la rue du Barrage ne sera empruntée en aucun cas, celle-ci étant interdite aux poids lourds. Les camions devront passer par le chemin de halage, la rue du Château et une partie de la rue de Châteauneuf entre le Château et l'usine Alland & Robert et ne pas excéder le flux de camions initialement annoncé. Dans le cas contraire, le transport fluvial devra être une alternative au transport routier. Une signalisation adéquate, sur le parcours, devra être mise en place par arrêté du maire.

Dans le dossier présenté, en cas de crue de la Seine, l'endroit où devraient être transférés l'électroliseur et le camion de stockage des galettes d'hydrogène n'apparaît pas clairement. Par avance, le Conseil Municipal précise que seul le stationnement d'un camion totalement vide d'hydrogène sera autorisé sur le territoire de la commune, ou hors emprise publique ou zone urbanisée.

La protection de la zone d'exploitation n'est effective que sur l'extérieur. Des personnes (adultes et enfants) peuvent accéder aux ouvrages, à partir des habitations VNF du barrage.

L'accès de l'extérieur de ces maisons d'habitation se fait obligatoirement par le passage dans la zone de 87 mètres dangereuse en cas d'explosion. De plus, cet état de fait retire à jamais la possibilité de réouverture du passage piéton du barrage au public. Ce passage piéton étant une alternative au déplacement par véhicules terrestres, émettant des gaz à effet de serre, il serait judicieux de rétablir cette liaison douce et d'envisager une passerelle piétonne au dessus du bras d'eau en prolongement du passage piéton actuel du barrage.

Le conseil municipal note bien que l'arrêt de l'exploitation pourra être fait, à distance, à partir du centre de surveillance, y compris de nuit. Il demande la confirmation de ce point.

Après débat, le conseil donne un avis favorable sous réserve des remarques ci-dessus à solutionner.

### Subvention complémentaire – Société de Chasse

Comme cela a été évoqué lors du précédent conseil, en question diverse, la Société de chasse et des associations communales, dont une aide importante du Comité des Fêtes, organisent une fête de la Saint-Hubert le samedi 13 septembre. Il y aura une messe et des animations dans un champ.

M. Mansois expose son projet. Pour faire face aux dépenses il est prévu de vendre des publicités, d'organiser une tombola en supplément des produits de la buvette.

M. Mansois prévoit de couvrir les frais par ces différentes recettes, mais cette manifestation étant une première sur la commune et le temps étant alléatoire, il reste une incertitude.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention complémentaire, qui sera définie après le bilan de cette activité, pour couvrir un déficit éventuel jusqu'à concurrence de 500 €.

### QUESTIONS DIVERSES

Certains points ont été soulevés lors des débats à l'occasion de ce conseil, à savoir :

#### Accès à la Tour

M<sup>me</sup> Lucet a posé la question en début de conseil. Elle a recueilli une information comme quoi l'accès sera-t-il réouvert au public, notamment pour les manifestations de l'Association de Sauvegarde. En effet, cela est en pourparler avec l'Architecte des Bâtiements de France, à condition de respecter les ruines. Il conviendra également de sécuriser le site au préalable.

#### Maison des Assistantes Maternelles

M<sup>me</sup> Lachine demande où en est le projet ? Celui-ci verra-t-il un aboutissement ? Le maire précise qu'il est pour l'instant à l'étude et que les plans des locaux ont été fournis à C.C.A.E. pour définir les aménagements. Cette MAM, compte tenu de la superficie des locaux, aura une capacité d'accueil de 16 enfants.

#### Téléthon

M<sup>me</sup> Devouge précise dès maintenant que le téléthon aura lieu le 6 décembre prochain dans notre commune. Elle fait appel dès maintenant aux bonnes volontés pour participer à son organisation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

**Présents :** Christian LORDI - Maire, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Nadège LECOMMANDEUR, Jean-Louis MANSOIS, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Gilles AULOY (excusé), François LEHALLEUR (pouvoir donné à J-L. MANSOIS), Gérard MOREAU (pouvoir donné à F. LABIGNE), Maryse MATIAS-CAETANO (pouvoir donné à C. LORDI)

**Secrétaire de séance :** Annie DEVOUGE-BOYER



## CONSEIL du 06.05.2014

### Approbation du compte-rendu de conseil en date du 3 avril 2014

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Ajustement des commissions

#### • Commission des écoles

M<sup>mes</sup> Marias-Caetano Maryse et Chauvin Gladys ont demandé, en tant que parent d'élèves à ne plus siéger à cette commission.

M. Auloy Gilles propose de compléter cette commission.

#### • Commission des travaux

M. François Labigne dont la délégation est le management des services techniques demande à intégrer cette commission.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

### Compte-rendu des commissions

#### • Commission Embellissement

M<sup>me</sup> Chauvin, vice-présidente de la commission indique ce qu'il a été décidé :

> De donner une priorité aux plantes vivaces, de tailler ou remplacer les arbustes aux alentours de l'école et de la mairie

> Repeindre l'intérieur de l'abri bus (parking école)

> La haie du Monument aux morts serait à changer. M. Auloy propose que l'on étudie de redessiner l'espace autour du monument.

> Nettoyage de la Croix au carrefour Grande Rue / Rue de Falaise. M. Lordi précise que le lichen repoussera. La solution serait de passer un hydrofuge.

> M<sup>me</sup> Devouge rappelle que nous avons acheté six jardinières qui sont destinées à être mise sur la séparation entre le trottoir et le parking de l'école : celles-ci seront mise en place.

> Jardinières potence à l'entrée du village.

L'aménagement d'un petit jardin du souvenir au cimetière communal a également été évoqué. Il faudra monter le projet en se renseignant sur les normes à respecter.

M<sup>me</sup> Chauvin demande à chacun de réfléchir pour tenter de motiver les habitants pour aider à avoir un village fleuri, chacun dans son environnement proche. Plusieurs conseillers précisent toutefois qu'il ne faut pas pour autant que les plantations empiètent sur les trottoirs, notamment comme cela est le cas à certains endroits de la Grande Rue. Les plantations ne doivent en aucun cas obliger les piétons à emprunter la chaussée au lieu du trottoir.

#### • Commission du personnel

M. Salles, vice-président de la commission résume les deux dernières réunions :

> L'entretien avec M. Jouveau Guillaume puisque le terme de son contrat arrive le 18 mai prochain. La commune a encore la possibilité de renouveler ce contrat avec l'État pour six mois, avec le concours de Pôle Emploi : ce qui a été décidé.

> La création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts a été évoqué en prévoyant de recruter un agent diplômé en espaces verts. Une personne postulant ce travail a déjà été reçue. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur cette création au cours de cette séance.

M. Salles rappelle qu'il existe un règlement intérieur signé par chaque agent communal et que les conseillers municipaux peuvent en prendre connaissance.

Il est également demandé aux agents d'en-

retien de porter les équipements individuels de sécurité chaque fois que cela est nécessaire et obligatoire.

## • Commission des sentes et chemins

M. Mansois vice-président de la commission donne une information sur les décisions principales qui ont été retenues :

> Nettoyage du chemin de halage, de la rue du Port à la rue Maillot. Passé la rue du Port, il n'est plus possible, en raison de l'érosion des berges, de rétablir le passage. Cependant, il existe, en alternative, à travers la campagne des chemins agréables à emprunter. M. Lehalleur précise qu'il faut être vigilant quant au défrichage. Les racines des buissons tiennent les berges.

> Réhabilitation de la sente aux Grenouilles.

> Nettoyage de la sente d'accès et des alentours du tombeau de Saint-Ethbin.

> Entretien du chemin de la Malmaison.

D'autres rétablissement ou remise en état de chemins ont été évoqués, mais compte tenu du travail représenté (notamment bornage de certains chemins), ceux-ci seront revus dans un deuxième temps.

Il est également décidé de se renseigner sur les possibilités de balisage et panneaux indicateur des sentes. M. Lehalleur propose de déposer une demande.

Pour mener à bien ces nettoyages et défrichages prévus M. AuLOY demande à ce qu'une ou deux journées dans la semaine soit définies pour ces tâches.

## • Commission travaux et sécurité routière

M<sup>me</sup> Matias-Caetano résume les principaux points évoqués :

> Constat d'un rappel sur l'incivilité de certains usagers de la route et nécessité d'apporter des aménagements pour sécuriser la vie dans le village, comme l'installation de bordures aux carrefours de la Grande Rue avec la rue Pointe Mulle et un autre avec la rue du Port : ce qui avait déjà été envisagé.

> Manque un panneau d'entrée du village à l'arrivée d'Hennezis.

> Prévoir d'installer des balises sur la Grande Rue pour rappeler de céder la priorité par rapport aux voies transversales, notamment au niveau de la rue Delamotte et la rue de Falaise.

> Possibilité d'interdire l'entrée sur la rue de Pressagny par un sens obligatoire vers la rue du Moulin à Vent, en venant de Pressagny-le-Val.

> Au niveau de l'école communale, M. Lehalleur propose de redessiner légèrement le tracé de la D 313, de façon à couper cette ligne droite pour casser la vitesse. Notre PLU étant à l'enquête publique, il sera inscrit au PLU. Une étude pourrait être mise en place avec le concours de la Direction Départementale des Routes.

> Voir pour inverser certaines priorités au croisement de voies communales : 1| Rue de Bourgoult avec la rue Delamotte, 2| Rue de la Mi-Voie avec les rues Delamotte et de Pressagny.

## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 avril 2014

### Installation du conseil communautaire

Sont élus :

Président : Guy Burette

1<sup>er</sup> vice président :

Frédéric Duché | Développement territorial, président délégué.

2<sup>ème</sup> vice président :

Aline Bertou | Enfance, transports scolaires.

3<sup>ème</sup> vice président :

Alain Dajon | Petite enfance.

4<sup>ème</sup> vice président :

Bernard Lebouc | Spanc, bassins versants.

5<sup>ème</sup> vice président :

Claude Letourneur | Voirie.

6<sup>ème</sup> vice président :

Jean Pierre Savary | Aides à domicile

7<sup>ème</sup> vice président :

Benoit Borkowski | Solidarité intercommunautaire

Membres du bureau : Guy Hubert, Laurent Legay, M. Beauté, M<sup>me</sup> Froment, Marcelline Bertrand, Christian Lordi.

Christian Chomienne a été élu délégué suppléant au SyGOM, Gilles AuLOY délégué au Pays, Christian Lordi délégué au syndicat Eure numérique.

### Désignation des représentants des commissions à la C.C.A.E.

Les commissions créées sont au nombre de 4 :

1°/ **Commission des maires** : finances, mutualisation, intercommunalité.

Le conseil aura à élire un délégué et un suppléant par commission, pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions.

2°/ **Commission du développement territorial** : économie, habitat, question relatives aux pays, aménagement numérique, urbanisme.

**Sont élus** : Alain Salles, délégué titulaire et Gilles AuLOY, délégué suppléant.

3°/ **Commission des services à la personne** : petite enfance, jeunesse, transports scolaires, aide à domicile.

**Sont élus** : Annie Devouge-Boyer, déléguée titulaire et Évelyne Lucet, déléguée suppléante.

4°/ **Commission technique** : voirie, préservation des milieux naturels et aquatiques, questions relatives au sygom, siège, syndicats des eaux.

**Sont élus** : Gérard Moreau, délégué titulaire et Christian Chomienne, délégué suppléant.

### Point sur les travaux des feux tricolores

M. Lordi précise qu'ils ont été réceptionnés ce jour, ainsi que leur mise en service, également aujourd'hui.

Par rapport au budget prévu il nous reste environ 8 500 € disponible et le Conseil doit décider de l'utilisation de ces fonds. Il convient soit de les réintégrer dans le budget ou bien de réaliser la bordure des trottoirs à ce carrefour. Ce bordurage, pour des raisons budgétaires n'avait pas été retenu initialement. Le Conseil Municipal estime que celui-ci protégera les piétons et qu'il est d'ailleurs nécessaire par rapport à l'accès de l'abri-bus. Celui-ci permettra également de revoir le tracé du « tourne à droite » pour

prendre la rue du Moulin à Vent en venant de Vernon. La commission des travaux est chargée de solliciter des devis.

### Création d'un poste d'agent entretien des espaces verts

Suite à la réunion de la commission du personnel, il est proposé d'ouvrir un poste pour un CDD à plein temps pour une durée de 7 mois.

Ce poste devra se traduire par une diminution des recours aux services extérieurs, ce qui sera acté dans la proposition de la décision modificative par la commission des finances.

Cette création permettra d'engager, la réouverture et l'entretien, de sentes et des bords de Seine conformément à notre programme.

À l'unanimité le Conseil Municipal en donne son accord en décidant d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et propose, à titre d'essai, un recrutement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 jusqu'à la fin de cette année civile. L'agent sera rémunéré suivant la grille indiciaire du 4<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3. Le contrat sera revu au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Compte-rendu de la commission des finances et décisions modificatives budgétaires

M. Chomienne, Vice-président de cette commission, indique les prévisions qui ont été ajustées suite aux notifications de nos dotations. D'autre part, il prend en compte les dépenses supplémentaires qui ont été prévues par rapport à la création du poste ci-dessus cité et à la revalorisation des indices sur les carrières des agents de catégorie C.

D'autre part, quelques dépenses supplémentaires ont été prévues pour le budget fleurissement.

En contre partie du recrutement d'un agent, il a été décidé d'effectuer certains travaux en régie et non plus par l'intermédiaire d'une entreprise à savoir : la clôture du terrain de tennis et certains travaux à l'école.

La présente décision modificative budgétaire se décompose donc comme dans le tableau en page 32.

### Tarif reproduction documents administratifs

Lors d'enquêtes publiques ou autres, la commune est tenue de délivrer sur demande des copies des documents mis à disposition. Nous n'avons pas, par contre, l'obligation de le faire gratuitement. Pour pouvoir facturer les tirages des tarifs de reproduction doivent être fixés par délibération du Conseil.

En ce qui concerne les copies, le tarif par feuille A4 et par recto est fixé à :

> 0,10 € pour une copie noir et blanc,

> 0,15 € pour une copie couleur.

Ce tarif tient compte du prix de la maintenance, de l'achat du papier et du temps du personnel administratif qui délivrera ces copies.

Pour les documents relatifs aux plans, ceux-ci seront refacturés à façon.



## Acceptation de don

La création du troisième poste aux services techniques et entretien va nécessiter un deuxième véhicule.

Josiane et Christian Lordil se proposent de faire don de leur véhicule Citroën C5 à la commune, si le Conseil l'accepte.

Ce véhicule étant équipé d'un crochet d'attelage, celui-ci pourra tracter la remorque ou tonne à eau et ceux sans que la nécessité du permis E, vu le poids du véhicule.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge M. Lordi de souscrire le contrat d'assurance automobile pour ce véhicule.

## Élection du correspondant défense

Le Conseil doit désigner son correspondant défense. À l'unanimité il accepte la candidature de M. Alain Salles qui représentera notre commune.

## Fête du village, dépenses prises en charges par la mairie

Les précédentes années, la commune offrait l'apéritif lors de la fête du village. À l'unanimité le Conseil Municipal décide que cette participation doit continuer.

## Autorisation d'acter en poursuite pour le règlement par les Bâtisseurs régionaux

L'entreprise de maçonnerie qui a réalisé les travaux à la maison pour tous doit encore à la commune le remboursement des consommations d'électricité et eau. La somme s'élève à 1 859,75 €.

Cette entreprise étant en redressement judiciaire, il est demandé au Conseil d'autoriser le maire ou un adjoint à acter en poursuite, afin de recouvrer cette somme via la garantie bancaire, ce point faisant partie de l'appel d'offre signé. À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur ce point.

## Permanences élections européennes du 25 mai 2014

Les conseillers municipaux présents le jour du scrutin proposent leurs créneaux de permanence pour tenir le bureau de vote.

## Scolarisation hors commune

La ville des Andelys demande à notre commune une participation pour un élève domicilié à Port-Mort et scolarisé aux Andelys. À l'époque de son inscription l'enfant concerné habitait Les Andelys et les parents ont choisi de la laisser poursuivre sa scolarité dans la même école.

Notre Conseil Municipal, dans sa séance en date du 25 novembre, avait refusé d'acquiescer ladite participation au motif que notre commune est dotée des services périscolaires. La ville des Andelys maintenant sa position, M. Lordi a pris des renseignements quant à la réglementation sur ce point. On ne peut pas refuser à un enfant de poursuivre sa scolarité dans l'école où il était initialement et la nouvelle commune de résidence n'est pas tenue dans ce cas d'acquiescer une participation.

Les conseillers municipaux maintiennent cette position et demande au maire de répondre à la commune d'accueil de scolarité dans ce sens.

Les conseillers municipaux maintiennent cette position et demande au maire de répondre à la commune d'accueil de scolarité dans ce sens.

Les conseillers municipaux maintiennent cette position et demande au maire de répondre à la commune d'accueil de scolarité dans ce sens.

## QUESTIONS DIVERSES

### Maison d'Assistants Maternels

Il s'agit d'un nouveau concept d'accueil où quatre assistant(e)s maternel(le)s peuvent travailler ensemble hors de leur domicile personnel. Une assistante maternelle agréée de notre village est à l'initiative de ce projet. Avant de mener plus en avant leur projet, elle demande à la mairie si la commune aurait une structure d'accueil à louer pour exercer cette activité. M. Lordi précise qu'il peut y avoir dans ce cas des aides de la CAF et de la CCAE pour l'aménagement des locaux. Il demande au conseil municipal de réfléchir à ce projet. De son côté, il se renseigne auprès du relai des assistantes maternelles de la Communauté de Communes des Andelys qui a la compétence Petite Enfance pour savoir comment articuler l'aménagement éventuel du local.

### Réunion du Syndicat Intercommunal d'Électricité

Les membres du bureau du syndicat ont été élus le samedi 3 mai dernier. M. Ladislas Poniatowski a été réélu en qualité de Président. Les vices-présidents qui se sont présentés, ont été géographiquement répartis sur le territoire du département.

M. Lordi précise qu'il a été élu membre du

bureau pour représenter les cantons des Andelys et d'Écos.

## Repas en liaison froide

Des personnes âgées ont demandé la possibilité de faire livrer des repas par le traiteur de notre restaurant scolaire. Ces repas seraient déposés dans l'armoire froide de la cantine pour leur être ensuite livrés. Cela n'est pas possible car nous ne pouvons pas livrer ou faire livrer sans rupture de la chaîne du froid.

## Fête de la Saint-Hubert

Dans le cadre de l'association de la Société de Chasse et avec l'aide du Comité des Fêtes, M. Mansois prévoit d'organiser une messe de la Saint-Hubert. M. Lehalleur prêtera ensuite un champ pour organiser des démonstrations de chiens de meute.

Il établit actuellement les prévisions budgétaires de ce projet, qui amènera une animation dans la commune et sollicite une subvention du conseil municipal. Les conseillers donnent leur accord de principe sauf M<sup>me</sup> Lecommandeur et M. Salles qui s'abstiennent.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

## Demande de remboursement

Le Centre de Loisirs a utilisé un faitout de la cantine pour confectionner du pop-corn avec les enfants. Celui-ci n'est donc plus utilisable et la mairie a dû en acheter un neuf. Le Conseil Municipal demande à ce que ce matériel nous soit remboursé par l'établissement d'un titre d'un montant de 22,80 € à l'encontre de la Communauté des Andelys.

## Surveillance cantine le 23 mai

Pour des raisons d'absence de personnel durant cette semaine, Madame Devouge a besoin d'une personne bénévole pour compléter la surveillance de la cantine. M Tréglos accepte de rendre ce service.

## Foire à Tout

M. Labigne rappelle qu'elle aura lieu le dimanche 11 mai prochain et fait appel aux bonnes volontés pour la mise en place des panneaux de circulation et assurer le bon déroulement de celle-ci le jour de la foire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à minuit.

**Présents :** Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Nadège LECOMMANDEUR, François LEHALLEUR, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

**Secrétaire de séance :** Christian CHOMIENNE

## Décision modificative budgétaire (voir p.31)

Article/Chap.	Désignation	F/I	Dépenses	Recettes
61521	Entretien terrain	F	3 000,00 €	
6413	Personnel non titulaire	F	12 300,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	F	4 900,00 €	
023	Virement à la section investissement	F	3 351,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	F	- 13 569,00 €	
722	Immobilisations corporelles	F		10 500,00 €
7411	Dotations forfaitaire	F		- 1 604,00 €
74121	Dotation solidarité rurale 1 <sup>ère</sup> fraction	F		1 133,00 €
74122	Dotation solidarité rurale 2 <sup>ème</sup> fraction	F		- 47,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	I		3 351,00 €
10223	Taxe d'aménagement	I		1 195,00 €
999 / 2188	Matériel et outillage mobilier	I	4 546,00 €	
			14 528,00 €	14 528,00 €

## MOTS FLÉCHÉS 37 par Alain Clerfeuille

SUPRÉMATIE		PETITE FRÉQUENCE		ROUGEUR		OISEAU PORTEUR		EXCELLENT CONDUCTEUR		CREUSA		CYCLE		AU VOLUME RÉDUIT
SE SOUVENIR		TIENT DE SA MER		PART EN MORCEAUX		RECONNAISSANCE		TEL UN DOCTEUR		GAZ		ZONES SENSIBLES		
										REPÈRE				
POSSESSIF			PORTENT LES CORNES							LESSIVE SPATIALE			BLANCHEUR PARFOIS ÉTERNELLE	
CAGNOTTE										FANON DE CORSET				
								FAUX RÉSERVOIRS !						
... CHROME !			GRANDS EMBLUMÉS HAUTS EN COULEURS		PAS DONNÉ	VIEUX DO	REMISES							
RAT PROVENÇAL														
											DIRECTIONS + i			
											@			
TRACTENT							ÉTATS GROUPÉS			...OU DÉMON				
SINGEA										SE MANGE BLET				
				MONCEAU OU THON !		VICTIME DE LA GRAPHIOSE	LENTEMENT SONNÉES							
PRODUIT FÉMININ							BERCEAU DE LA TRANCE							
IL PARAÎT...											SÉCU			FILET PROPRE !
			LENT DANS L'ARBRE	SI ÇA TIENT EN L'AIR...									STOPPE LE ROULEMENT	GRANDE ROUTE ÉCOURTÉE
				POSSESSIF										
SÉLECTIONNA	PRIS SES RESPONSABILITÉS							DEUXIÈME DES SIX	PARTIE CHARNUE					
						GAZ DE PHARES			PARTIE D'UN TOUT					

## MOTS CROISÉS 49 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

**HORIZONTALEMENT :** 1. Absents de l'orchestre symphonique - Crochet. - 2. Représente la perfection - Durée infinie. - 3. Plaie - Symbole chimique - Tente. - 4. Plan d'aménagement - Département breton - Dieu. - 5. Défavorisées - Languette d'instrument. - 6. En matière de - Mot d'enfant - Relatif à la cuisine. - 7. Calcium - Coutumes - Ile. - 8. Agira - Araignées. - 9. Non reconnu par l'Église - Titre anglais - Note. - 10. Ancien do - Quantité - Réceptionnée. - 11. Propre - Récompense de théâtre - Monnaie. - 12. Préposition - Rangeas sa voiture - Fatiguée.

**VERTICALEMENT :** A. Pas compliqué - Ensemble d'espèces animales. - B. Jeunes filles. - C. Rongeur d'Afrique - Aptitude. - D. Organisation clandestine - Indique le lieu - Il n'en manque pas. - E. Enlève poussière - Tomba dans les pommes. - F. On a tous les siens - Partie fixe d'une machine. - G. Infinitif - Rasa. - H. Négation - Calais a eu les siens. - I. Soutien - Général du sud - Arrivé. - J. Devenai sec - Notre seigneur - Petit ruisseau. - K. Pleins de numéros. - L. Formula - colère. - M. Situé - Jour passé - Code. - N. Mesurer - Touchée. - O. Double voyelle - Pièces de voitures.

SUDOKU'S 28 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

3		9	1		5	4		7
		8		3	9	1		
		1					9	
	8	5	9	1			6	4
	7			8	6			2
1								8
			7	5		6	3	1
5							4	
4	3	6	8		1			

3 Difficile 18 min.

	4							5
		5				8		
			3	9	5			
	8	7	1	4	3			6
4				7	2			1
2				5	9			3
		9				2		
			4	1	8			
	3	4						1

2 Normal 12 min.

		9			1	6		
2		8		9		5		4
	5		4	7				
	6			4			3	
			1		9	7		
8	4				7		2	6
	9	3	7					
				1	4			
			3			2	6	

4 Très difficile 25 min.

		1		4	3			
								1
	9		6		7	5	2	
	4		7		6	1	3	
				8				
5						9		6
6				9		2		
4		8						
		3			5			7

SOLUTIONS JEUX n°61

MOTS FLÉCHÉS<sub>36</sub>

	C		S		P		C		P		O		S	
E	L	E	C	T	I	O	N		I	S	S	U	E	S
	I		R	A	L		I	L	L	U	S	T	R	A
E	C	O	U	T	I	L	L	E	S		U		V	L
		E	T	A	P	E		O	N	T	A	R	I	O
J	E	D	I		I	V	E		E	R	I	N		P
	V	E	N	A	L	E	S		R	E	R		V	E
N	E	M	S		I	V	A	N		V	E	L	O	S
	N	E		P		I		B	R	E	S	I	L	
E	T		F	L	U	T	E		U	S		M	U	R
	E	T	A	I		R	O	I	S		S	E	M	I
O	S	T	I	E		E	N	T	A	R	T	R	E	S

MOTS CROISÉS<sub>48</sub>

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	V	E	N	D	E	M	I	A	I	R	E		A	R	E
2		P	A	I	N	S		B	R		N	O	U	E	R
3	B	O	I	S		T	O	U	R	S		R	T	T	
4	A	I	N	E	S		P	S	I	T	T		O	S	A
5	E	S	E	R	I	N	E		T		A	I	R		N
6	C	S		T	A	U	R	E	A	U	X		O	U	
7	K	E	T		L	I	E	N	S		E	P	U	R	E
8	E	S	S	A	I	S		F		S	E	R	T	I	S
9	O		A	R	S	E	N	A	L		S	I	E	N	S
10	F	A	R	D		T	O	N	E	R		E	S	A	U
11	E	N		U	R	T	I	C	A	I	R	E		L	I
12		E	P	S		E	R	E		Z	E	S	T		E

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo\*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine  
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue  
mob. : 06 70 02 16 85

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92  
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Multi-services bâtiment

René MOUCHARD R.M. Rénovation Habitat  
30, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84  
courriel : mouchard.rene@laposte.net

### Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAUDI) • 7, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53  
mob. : 06 10 89 17 67  
courriel : sarl-gmc@orange.fr

### Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
tél. : 02 32 52 63 30

### Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

### Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

### NOUVEAU Travaux d'Aménagement et de Rénovation

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue  
tél. : 02 32 53 72 06 • mob. : 06 32 73 86 29  
courriel : christophe\_lecacheux@yahoo.fr

### NOUVEAU Travaux Plus

Christian FLAVIGNY • 120, Grande rue  
mob. : 06 09 65 61 12  
courriel : christian.flavigny@wanadoo.fr

## ASSISTANTES MATERNELLES

Isabelle DUBOIS • 101 bis, Grande rue

Nb places tps complet PMI : 3  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 18 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges

Nb places tps complet PMI : 3  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 42 69

Nathalie GASSE • 4, rue des Sablons

Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 25 94

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie

Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgoult

Nb places tps partiel PMI : 1  
Nb places tps complet PMI : 1  
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
mob. : 06 14 74 62 61

Valérie TIRON • 52, Grande rue

Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 21 38 77

Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges

Nb places tps partiel PMI : 1  
Nb places tps complet PMI : 1  
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
mob. : 06 22 69 54 13

## ASSOCIATIONS

### Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

87, Grande rue  
Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75  
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

### Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71  
87, Grande rue  
courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

87, Grande rue  
Marie-Christine BARON  
mob. : 06 01 77 11 84 • courriel : asspm@free.fr

### Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

### Comité des Fêtes

87, Grande rue  
Françoise LABIGNE  
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95  
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

### Société de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64  
courriel : jlmansois@aol.com

### Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)  
mob. : 06 12 43 27 55

## BIBLIOTHÈQUE

Carole et Dominique • 75, Grande Rue (École)  
Samedi : 10 h - 12 h • Mercredi : 17 h - 19 h

## COMMERCES

### Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 50

### NOUVEAU Mardis matin sur le marché de Gaillon

Ouverture boutique le mardi : 15h30-19h30  
Mercredi > Samedi : 7h30-13h00 • 15h30-19h30  
Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : fermeture à 19h00  
Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Lundi

### Boulangerie-Pâtisserie La Baguette Magique

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue  
tél. : 02 32 52 38 40  
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-19h30  
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-19h30  
Dimanche : 7h30-13h00  
Fermé le Lundi

### Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste Café de la Mairie

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue  
tél. : 02 32 53 04 48  
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-19h30  
Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

## ÉQUITATION

### Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil  
tél. : 02 32 52 21 10  
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

## ENTREPRISES

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue  
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
courriel : allangum@allandetrobert.fr  
Internet : www.allandetrobert.fr

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue  
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55  
courriel : relation.client@akeo.fr  
Internet : www.akeo.fr

## MÉDICAL

### Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER  
tél. : 02 32 52 58 72  
Cabinet : 81, Grande rue  
• sur rendez-vous uniquement.

## RESTAURATION

### L'Auberge des Pêcheurs ( \*\* Michelin\* )

Olivier et Stéphanie BICOT  
122, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

## SERVICES

### Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

### Architecte

Gérard MAYER • 32, rue du Barrage  
tél. : 02 32 52 63 76

### Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • Mobicoff - sur RDV  
mob. : 06 23 45 03 44

### Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

### Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.  
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

### Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈVRE Technic Design Service  
12, rue des Ormetteaux  
mob. : 06 73 78 48 53 • fax. : 02 32 53 13 16  
courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr

### Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult  
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64  
courriel : ben.que@hotmail.fr

### Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue  
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

### Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine  
mob. : 06 71 81 56 67  
courriel : sap27950@orange.fr

### Transport de chevaux - Location de véhicules

Horse Location • 120, Grande rue  
mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12  
Internet : www.horse-location.com  
courriel : info@horse-location.com

## SUDOKU'S27

5	6	1	9	4	2	8	3	7
9	7	3	5	1	8	4	2	6
8	4	2	3	6	7	9	5	1
3	8	5	4	2	6	7	1	9
6	2	9	1	7	3	5	8	4
7	1	4	8	9	5	2	6	3
2	3	6	7	5	9	1	4	8
4	5	7	6	8	1	3	9	2
1	9	8	2	3	4	6	7	5

4	7	8	9	5	2	3	1	6
5	9	6	4	3	1	8	7	2
2	1	3	6	8	7	9	5	4
1	2	7	3	6	9	4	8	5
3	5	4	7	1	8	6	2	9
6	8	9	2	4	5	7	3	1
9	3	1	8	2	4	5	6	7
7	6	5	1	9	3	2	4	8
8	4	2	5	7	6	1	9	3

7	8	3	1	5	6	4	2	9
9	5	4	2	8	7	3	1	6
6	1	2	4	9	3	5	7	8
1	4	8	5	3	2	6	9	7
2	6	5	7	1	9	8	3	4
3	7	9	6	4	8	1	5	2
8	2	1	3	7	4	9	6	5
5	9	7	8	6	1	2	4	3
4	3	6	9	2	5	7	8	1

1	9	7	2	4	5	3	6	8
6	4	8	3	9	1	7	5	2
3	5	2	8	6	7	4	1	9
4	2	5	9	1	6	8	7	3
7	3	9	4	5	8	1	2	6
8	6	1	7	3	2	5	9	4
9	7	3	1	2	4	6	8	5
5	8	4	6	7	9	2	3	1
2	1	6	5	8	3	9	4	7

## TOURISME

### Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET  
11, rue des Loges  
(pour 2 x , agrément *cléVacances*)  
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91  
courriel : gerardtillet@aol.com

### Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE  
3 rue de la Vieille Tour  
(pour , piscine couverte)  
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11  
courriel : francoise.champagne@orange.fr  
Internet : www.location-paris-normandie.com

### • Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux  
(pour , agrément *cléVacances*)  
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36  
• Michel & Évelyne LUCET  
118, Grande Rue  
(pour , agrément *Gites de France - n°880*)  
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13  
courriel : michel.lucet@sfr.fr

### Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

### Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com
- Alain Clerfeuille - 02 32 77 47 30 - journal@port-mort.com

## NOUVEAU

## Travaux d'Aménagement et de Rénovation

SIRET 48400322600026

CHRISTOPHE LECACHEUX

76 Grande Rue  
27940 PORT MORT

Tél. : 02.32.53.72.06  
Portable : 06.32.73.86.29  
E-mail : christophe\_lecacheux@yahoo.fr



## URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17  
Pompiers : 18  
Samu : 15  
Samu social : 115  
Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).  
Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57  
EDF : 0810 333 027  
NOUVEAU GrDF (Urgence GAZ) : 0800 473 333  
SOS Médecin : 02 32 33 32 32  
Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00  
Enfance maltraitée : 119  
Violences conjugales : 3919  
Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112  
Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13  
Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme : Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

## UTILES

Agence France Télécom : 1014  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646  
Horloge parlante : 3699  
Météorologie Nationale : 0836 68 02 + N°. département  
Pôle emploi : 3949  
SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) : 0836 676 869  
SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères) 13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys  
tél. : 02 32 54 47 64  
Internet : www.sygom.fr  
V.N.F. (Voies Navigables de France) 3, chemin du Halage 27600 Gaillon  
tél. : 02 32 53 91 83

## Mairie

87, Grande rue  
tél. : 02 32 52 61 46  
fax : 02 32 77 23 16

courriel : mairie@port-mort.com

### Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00  
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

## Brûlage de déchets

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre et toute l'année à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

## Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE  
tél. : 02 32 53 26 35  
Horaires d'ouverture :

HIVER du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars  
Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45  
ÉTÉ du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Carte d'accès renouvelable tous les 3 ans disponible gratuitement à l'accueil de la déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile et la carte grise du véhicule utilisé pour les dépôts.

## CCAE

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20 | fax : 02 32 51 43 57  
courriel : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr

### Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :  
08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30  
jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30  
vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

## Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998, LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI  
8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI  
9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00  
DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS  
10h00 | 12h00



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- Gilles AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- Annie DEVOUGE-BOYER 4- François LABIGNE  
Conseillers Gladys CHAUVIN - Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - Nadège LECOMMANDEUR - François LEHALLEUR - Évelyne LUCET - Jean-Louis MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES | PERSONNEL COMMUNAL | Secrétaire de mairie Josiane LORDI | Agents d'entretien Patricia CLERFEUILLE - Guillaume JOUVEAUX - David LIGNY | Surveillants cantine / entretien locaux Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER - Édith THIREL-DELAPLACE - Jacqueline TILLET - Brigitte WEINGARTNER | Technicien informatique Alain CLERFEUILLE | MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Christian LORDI Vice-président de la commission communication Évelyne LUCET Membres Gladys CHAUVIN - Annie DEVOUGE-BOYER - Maryse MATIAS-CAETANO Maquette - Rédaction Alain CLERFEUILLE  
Parution Trimestrielle Tirage ~460 exemplaires Dépôt légal Août 2014 Internet www.port-mort.com Courriel journal@port-mort.com



www.port-mort.com

PORT-MORT  
UN VILLAGE PAS TOUT À FAIT COMME LES AUTRES

